

LES MEDECINS D'AVIGNON  
AU MOYEN-ÂGE

---

Gustave Bayle  
avocat

---

Trois hommes, réputés des plus grands entre les maîtres de l'art de penser et d'écrire, ont montré une hostilité singulière pour les médecins : Pétrarque, Montaigne et Molière. « Pétrarque, dit Le François, insulte la médecine avec force, Montaigne la méprise de sens froid, Molière la tourne en ridicule. »<sup>1</sup>

Je n'ai pas à m'occuper ici de l'auteur des *Essais* ni du créateur des types immortels de monsieur Purgon et des Diafoirus, père et fils, mais du poète qui, dans un accès d'atrabile auquel les nourrissons des muses sont particulièrement sujets, *Genus irritabile vatum*, écrivit les *Invectives contre un médecin*. Pétrarque a répondu d'avance au reproche que lui adresse Le François ; ce qu'il attaque et censure avec une acrimonie dont il est honteux et dont il s'excuse, avec plus d'art, peut-être, que de contrition sincère, ce n'est pas, dit-il, la *Médecine*, « science antique et sacrée créée par Dieu lui-même, » ce n'est pas non plus tout le corps des médecins de son temps ; c'est « un médecin celui qui a outragé dans ses libelles venimeux, non pas seulement lui, Pétrarque, mais tous les poètes et la *poésie* elle-même. »

Oui, sans doute, c'est contre ce rustique personnage, *ce vieil édenté né dans les montagnes*, qu'il dirige spécialement le jet de fiel de ses *Invectives* ; mais du même coup de pompe il éclabousse tout la Faculté. Et puis, en dehors de ce pamphlet en quatre livres, qui fut, on peut l'admettre, un acte spontané et accidentel de légitime défense, n'a-t-il pas maintes fois, en vers et en prose, manifesté le mépris que lui inspiraient l'ignorance, le charlatanisme et la cupidité de la plupart des médecins qu'il connaissait, et proclamé son dédain pour la médecine en général ? Ne disait-il pas de Jean de Dondi, son ami, le plus grand médecin d'Italie, qu'il *avait un esprit sublime qui l'aurait élevé jusqu'au ciel, si la médecine ne l'avait pas retenu sur la terre*<sup>2</sup> ?

Ne nous en plaignons pas ! C'est à ces explosions bilieuses de la vanité blessée, c'est à ces coups de fouet du sens moral révolté, c'est à ces coups de fouet du sens moral révolté, c'est à ces coups de griffes d'un poète doublé d'un satirique, que nous devons de curieuses révélations sur les mœurs professionnelles, sur le caractère intime de ces praticiens du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle, tout à la fois médecins, philosophes, physiciens, alchimistes, astrologues, fermiers du fisc, quand ils pouvaient, usuriers à l'occasion, toujours plus occupés de faire briller leur esprit et de s'enrichir que de guérir leurs malades.

Mais je n'ai pas l'intention d'écrire ici, sous la dictée de Pétrarque, une satire contre les médecins du moyen-âge. Le plan que je me suis tracé est plus large et, dans le cadre restreint où je dois me renfermer, embrasse l'histoire même de la médecine, en ce qui concerne Avignon, depuis le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'aux premières années du XVI<sup>e</sup>.

Je l'ai divisé en trois parties.

La première fera connaître les mœurs médicales à l'époque dont je m'occupe.

Dans la seconde, j'exposerai la législation relative à l'exercice de la médecine, en ce même temps ; j'étudierai, au double point de vue du droit et du fait, la condition des médecins juifs, et je dirai les noms des médecins, chrétiens et israélites, que j'ai rencontrés dans mes recherches, en y ajoutant, quand il y aura lieu, quelques détails biographiques.

Dans la troisième partie, je donnerai, en les empruntant à divers documents historiques inédits ou peu connus, de curieux renseignements sur les moyens thérapeutiques alors en usage.

Mœurs médicales

---

1. *Réflexions de M. Le François sur la médecine.*

2. *Litteræ seniles*, lib. XV, epist. 3.

Pétrarque étudiait encore le droit à Bologne, lorsqu'on découvrit à Avignon le complot formé entre Gérard, évêque de Cahors, Bernard Dartige, chantre de Poitiers, chapelain de Jean XXII, Jean d'Amant, médecin-barbier de ce pape, Jean de Limoges et Jacques de Brabant, physiciens, pour faire périr le pontife et le cardinal Jacques de Via, son neveu, par des sortilèges et par le poison. Ces sortilèges consistaient à fabriquer de petites poupées de cire, qui représentaient les personnages que l'on voulait *envoûter*. Après les avoir baptisées en invoquant les démons, on y gravait certains caractères prétendus magiques qui avaient, croyait-on, la vertu de reproduire sur les victimes désignées les opérations exercées sur les figurines, de sorte qu'en piquant ou en brûlant celles-ci, les impressions du fer et du feu se faisaient sentir dans la chair vivante. Trois des images de cire façonnées par Jean d'Amant tombèrent entre les mains du pape, à qui les noms des conspirateurs furent révélés. Ceux-ci, ayant été arrêtés et soumis à la torture, confessèrent leur crime et l'expièrent par un horrible supplice<sup>3</sup>.

À la nouvelle de cette attentat, Marguerite de Moncade, comtesse de Foix, envoya à Jean XXII une corne de serpent qui avait, disait-elle, une grande vertu pour découvrir les poisons. Cette corne était regardée comme un si précieux talisman, que le pape fut obligé d'engager tous ses biens pour en assurer la restitution<sup>4</sup>.

Quand Pétrarque arrive à Avignon, l'esprit public y était encore sous l'impression de ce sombre drame, et il dut en être lui-même très vivement ému.

Quelque mois plus tard, un autre événement non moins tragique vint attrister le cœur du jeune licencié. Parmi les professeurs de la fameuse école de Bologne, il y avait un ancien médecin de Jean XXII, que la jalousie de ses confrères avait contraint de retourner en Italie. Sa grande réputation l'avait fait appeler à Bologne en 1322, pour y enseigner la philosophie et l'astrologie. C'était Francesco de Stabili, plus connu sous le nom de Cecco d'Ascoli, (sa ville natale). Pétrarque aimait ce maître, qui, poète lui-même, avait encouragé ses premiers essais dans la poésie lyrique. Il entretenait avec lui un commerce de lettres. Un jour il apprit que Cecco, qui, depuis un an, était entré au service de Charles, duc de Calabre, à qui les Florentins avaient confié le gouvernement de leur ville, venait d'être brûlé à Florence par l'inquisition, à laquelle il avait été déferé comme sorcier, par Dino del Garbo, médecin célèbre, son ancien rival à la cour pontificale.

Quel était son crime ?

Il avait composé un poème didactique intitulé : l'Acerba, où il traite des cieus, des éléments, des animaux, des vertus et des vices. On l'accusa d'avoir avancé dans cet ouvrage qu'il y a dans les astres des esprits malins, qu'on peut contraindre à opérer des choses extraordinaires par la vertu de quelques charmes faits sous certaines constellations, et que les étoiles ont des influences auxquelles la volonté même de Dieu est soumise.

Ce fut le motif de sa condamnation<sup>5</sup>, mais il avait commis une action bien plus criminelle aux yeux de ses ennemis ; il avait tourné en ridicule la chanson de Gui Cavalcanti : *Donna mi preghi*<sup>6</sup>, et la Divina Comedia du Dante, deux poèmes dont les Florentins étaient idolâtres, et avait osé dire que c'étaient des amas de fables et de puérités. Dino del Garbo, qui avait commenté la fameuse chanson, et qui gardait dans le cœur un vieux levain de rancune contre son ancien collègue de

3. Ils furent écorchés vifs. La mort de Jacques de Via, qui avait été empoisonné par l'évêque de Cahors et ses complices, rendit le pape impitoyable.

4. Biblioth. nat. *Registrum Johannis*. Op. 55.

5. Christine de Pisan dit qu'il fut brûlé pour crime contre nature : *par la dessete de son criminal vice, il fut ars en un feu déshonnêtement*. (Cité des Dames, chap.10).

6. Ce poème traite de l'amour terrestre.

la cour papale, poursuivit Cecco avec acharnement et le conduisit sur le bûcher du Saint-Office<sup>7</sup>.

Cependant le peuple florentin croyait réellement à la sorcellerie du pauvre Cecco, et il accourut en foule à son supplice, dans l'espérance de voir un des esprits familiers avec qui on le disait en relation l'arracher aux flammes. Les curieux furent trompés dans leur attente ; aucun esprit ne parut. Dino ne jouit pas longtemps du fruit de sa cruauté et de sa vengeance ; il mourut trois mois après Cecco, accablé, dit-on, de regrets et de remords<sup>8</sup>.

Il n'est pas douteux que l'abominable conduite de Dino del Garbo envers l'ami de Pétrarque et les odieux attentats commis à Avignon par Jean d'Amant, Jean de Limoges et Jacques de Brabant n'aient influé puissamment sur la sévérité outrée des jugements de Pétrarque à l'égard des médecins. Il n'est pas surprenant, d'ailleurs, qu'un homme aussi supérieur aux préjugés de son siècle, n'eût aucune confiance aux moyens thérapeutiques alors en si grande vogue, et se fut fait une loi de n'avoir d'autres médecins que la nature et l'hygiène. Nous verrons plus loin le rôle important de l'astrologie dans la pratique médicale du moyen-âge. Beaucoup assurément prenaient cette prétendue science au sérieux, même dans la célèbre faculté de Montpellier, qui a tant contribué aux progrès de l'art de guérir, et c'était de bonne foi que le savant auteur du *Lilium medicinæ*, l'illustre Gordon, recommandait à ses élèves de consulter toujours, pour le traitement des maladies, l'*adéquation des planètes*, et d'avoir dans leur cabinet un bon calendrier des lunaisons, *unum rectum calendarium lunationis*, ajoutant : *Sine autem his non est medicus*. Mais il y avait alors des astrologues qui ne croyaient guère à leurs science, et qui, à l'exemple des augures de la décadence du vieil Olympe, ne pouvaient se regarder sans rire. Tel était celui que Pétrarque rencontra à Milan, à la cour de Jean Visconti « Je l'aimais, dit le poète, et l'aurais aimé davantage s'il n'avait pas été astrologue ? Je lui faisais souvent des plaisanteries sur son art, quelquefois même des reproches. Un jour que lui en avais adressé de plus vifs qu'à l'ordinaire, il me dit en soupirant : Ami j'ai une femme et des enfants ! Cette réponse me frappa, et je ne lui en parlai plus »<sup>9</sup>.

Mais il se dédommageait d'un autre côté. Sa verve railleuse s'exerçait maintes fois aux dépens de ces faux savants qui prétendaient lire dans les astres les secrets du destin, la révélation des mystères de l'avenir. Dans une lettre qu'il écrivait à Boccace, l'illustre auteur du *Décameron*, sur la peste de 1348, il les raillait cruellement. « Au milieu de tant de calamités, à quoi rêvent les astrologues ? ils annoncent que la maligne influence des étoiles se fera sentir jusqu'en 1365. C'est consolant ! Ceux qui vivront jusque là ne pourront jamais goûter un moment de plaisir. Et cependant, le peuple les croit ; il en croirait bien d'autres ! Ainsi donc, voila Mars et Saturne en conjonction, c'est le mot consacré, pour deux années encore ; N'est-il pas bien étonnant que dans le cours de tant de siècles, ils aient visité tout le ciel, à l'exception du lieu où ils sont aujourd'hui. Et s'ils y ont passé, comment se fait-il que les mêmes effets ne se soient point produits ? On ne peut échapper à ce dilemme. Qu'ils répondent s'ils le peuvent ! qu'ils nous disent si, de mémoire d'homme, on a jamais vu, entendu ou lu quelque chose de semblable, sinon qu'ils se tiennent tranquilles, et ne se flattent pas de pouvoir nous tromper par leurs artifices, comme le vulgaire des hommes. Mais ces astrologues qui ne savent rien, aimeraient mieux mourir, que d'avouer qu'ils ignorent quelque chose ! »<sup>10</sup>.

7. *A di 26 settembre fu arso in Firenze maestro Cecco d'Ascoli* (Viltani, lib. X, cap. 41.)

8. *Mémoires* de l'abbé de Sade, Tom. 1.

9. *De rebus senilibus*. lib III. epist. 1,

10. Lit. Petrarchæ Johanni Boccatio, de astrologorum nugis. 1368.

Malgré l'élévation de son esprit, dont il a donné tant de preuves dans le gouvernement de l'Église, Jean XXII partageait les idées superstitieuses de ses contemporains sur l'intervention des agents surnaturels ou extraterrestres dans les opérations les plus simples de la nature, et s'il ne croyait pas, comme Innocent VI, que Pétrarque était sorcier, parce qu'il lisait Virgile, il croyait aux sorciers, aux sortilèges et à l'astrologie. Les médecins de la cour pontificale exploitaient cette faiblesse au profit de leur renommées et de leur fortune; ils obtenaient la ferme des revenus de la Chambre apostolique<sup>11</sup> et beaucoup d'autres faveurs<sup>12</sup>. Ce pape, d'une complexion faible, et que sa taille grêle et un peu déviée a fait comparer au prophète Zachée, aimait, comme toutes les personnes malades, à s'entourer des gens qu'il croyait capables de lui rendre la santé, ou du moins de prolonger son existence. Les médecins du pays ne lui suffisaient pas; il en fit venir d'Italie, d'Allemagne, de Montpellier et de plusieurs autres villes<sup>13</sup>. Il avait lui-même des connaissances médicales très étendues, et composa divers traités de médecine, entre autres *le Trésor des Pauvres* et *l'Élixir des philosophes*<sup>14</sup>. Malgré sa mauvaise santé et, dirait Pétrarque, *en dépit des médecins*, il mourut à l'âge de 90 ans.

Benoit XII, son successeur, homme rude, de haute stature, d'un tempérament robuste et sanguin, fut pour les médecins un mauvais client. Mais, avec Clément VI, ils reconquirent l'influence dont ils jouissaient sous le règne de Jean XXII, et il surent la conserver jusqu'au départ de la cour romaine. Avec cette liberté de langage que les empereurs et les papes lui permettaient à leur égard, Pétrarque reprochait souvent à Clément VI l'imprudencé qu'il commettait en se livrant à ces prétendus guérisseurs. « Saint Père, lui écrivait-il, au mois de mars 1352, la nouvelle de votre fièvre m'a fait frissonner. Ce qui me fait le plus trembler, c'est de voir votre lit toujours entouré de médecins qui ne sont jamais d'accord, parce qu'il serait honteux à celui qui parle le second de penser comme le premier, et de ne faire que répéter ce qu'il a dit. Il n'est pas douteux, comme dit Pline, que, voulant se faire un nom par des découvertes, ils ne fassent les expériences sur nous et ne trafiquent ainsi de nos vies. On voit dans cette profession ce qu'on ne voit point ailleurs et qui ne ressemble à rien; on se fie d'abord à quiconque s'annonce pour médecin, quoi qu'il n'y ait rien de plus dangereux qu'une méprise en cette matière; une douce espérance cache le péril. Il n'y a point de loi qui punisse une ignorance même extrême; point d'exemple de vengeance. Les médecins apprennent leur métier à nos dépens; c'est à force de tuer qu'ils se perfectionnent dans l'art de guérir, et ils sont les seuls qui peuvent tuer impunément. Saint Père, regardez comme une troupe d'ennemis cette foule de médecins dont vous êtes obsédé; rappelez-vous cette épitaphe de l'empereur Adrien : *La foule des médecins m'a fait mourir*<sup>15</sup>. C'est principalement dans notre siècle que s'est vérifiée cette prédiction du vieux Caton, qui annonçait que *la corruption serait générale, lorsque les Grecs nous auraient transmis leurs sciences et surtout leurs médecins*. Des nations entières s'en passent; elles se portent mieux, peut-être, et vivent plus longtemps que nous. La république romaine, au rapport de Pline, a été sans médecins pendant six cents ans, et n'a jamais été plus florissante. »

« Mais, puisqu'il est décidé que nous ne pouvons ni vivre ni mourir sans eux, au moins faites un choix parmi eux, et que ce choix tombe, non sur celui qui étalera le plus d'éloquence et de savoir, mais sur celui qui vous sera le plus attaché. Oubliant leur profession, ils sortent de leurs antres pour usurper les forêts des poètes et les champs des rhéteurs. Plus occupés de briller que de guérir, ils braillent autour du lit des malades, faisant un salmigondis des pensées de Cicéron et des aphorismes

11. Arch. départ. de Vaucluse. *Liber hommiorum*. An. 1317. B. 7. 2<sup>e</sup> part.

12. Bibl. nation. *Regestrum Johannis XXII* Passim.

13. *Mémoires* de l'abbé de Sade, *Tome I*.

14. Ces ouvrages ont été imprimés à Lyon en 1525 et en 1557.

15. *Turba medicorum perii*.

d'Hippocrate; la maladie empire cela ne fait rien, pourvu qu'ils réussissent à faire dire : *Voilà un homme qui parle bien!* Pour éviter les reproches que pourraient me faire vos médecins, je ne dis presque rien qui ne soit tiré de Pline, qui a parlé d'eux plus que tout autre; c'est encore lui qui dit : *Un médecin qui a le talent de la parole, se rend arbitre de notre vie et de notre mort.* »

Mais l'intérêt que je prends, Saint Père, à la conservation de vos jours, me mène plus loin que je ne voulais; je ne dis plus qu'un mot : regardez comme un assassin, comme un empoisonneur, tout médecin qui aura plus de babil que d'expérience et de sagesse. Dites-lui, comme le vieux Plaute au cuisinier bavard : *Va-t-en! on t'a loué pour travailler et non pour haranguer*<sup>16</sup>. Ajoutez à cela un bon régime et surtout un esprit gai que ne perde jamais courage »<sup>17</sup>

Cette lettre si spirituelle et si mordante amusa beaucoup le pape; il eut l'imprudence de la montrer à un de ses médecins, qui en parla à ses confrères. Il y eut alors dans toute la Faculté une explosion de colère contre l'insolent railleur et « marchand de mensonges »; *un vieil édenté né dans les montagnes*, répandit dans la ville une lettre pleine d'injures et dans laquelle il menaçait Pétrarque d'écrire contre lui des Philippiques plus fortes que celles de Démosthènes et de Cicéron.

Pétrarque ne connut pas d'abord l'auteur de cette lettre, mais il découvrit bientôt que c'était un *Montagnard*<sup>18</sup>.

À cette époque, le bruit courait à Avignon que l'empereur d'Allemagne allait entrer en Italie, pour attaquer Jean Visconti, seigneur de Milan qui était en guerre avec le pape. Cette nouvelle réjouit Pétrarque, qui rêvait toujours la reconstitution du Saint-Empire romain et le retour du chef de l'Église à Rome. Mais apprenant, peu de temps après, qu'il n'était plus question de cette expédition, il écrivit à un de ses amis une lettre où il jugeait sévèrement l'empereur, et qui se terminait ainsi : « *Il est beau, il est grand d'être assis sur le siège de Pierre et sur le trône de César.* » Le médecin montagnard ayant eu connaissance de cette lettre, crut avoir trouvé l'occasion, cherchée depuis longtemps, de perdre son ennemi. Il dit partout que la phrase de Pétrarque signifiait que *le siège de St-Pierre ne pouvait être ailleurs qu'à Rome*, et que c'était attaquer l'autorité du pape, qui était le maître d'établir son siège partout où il lui plaisait.

Il n'en fallut pas davantage pour exciter contre Pétrarque une véritable tempête d'incriminations.

L'ami à qui avait été adressée la malencontreuse lettre, et qui était la cause innocente de tout ce bruit, s'excusa plaisamment de l'indiscrétion qu'il avait commise : *Aussi, disait-il, pourquoi avez-vous eu la hardiesse d'attaquer les médecins? Ne craignez-vous pas la fièvre et les maladies?* « Je n'en suis point à l'abri, lui répondit Pétrarque; mais si elles m'attaquent, je n'attends rien du secours des médecins »<sup>19</sup>.

Les explications qu'il donna et l'intervention de quelques amis calmèrent un peu les Avignonnais qui n'entendaient pas raillerie sur la question du séjour des papes dans leur ville; mais la querelle du poète avec *le vieil édenté* ne s'apaisa point de si tôt. Elle a produit les quatre livres d'*Invectives* qu'on trouve dans le recueil des œuvres de Pétrarque. Assurément, si cet écrivain n'avait composé que des ouvrages de cette espèce, il n'aurait pas mérité la réputation dont il jouit; il a entassé là-dedans beaucoup de personnalités injurieuses que je n'exhumerai pas, par respect pour sa gloire, beaucoup de sottises dont il a pleinement conscience et dont il s'excuse presque à chaque page; il avoue lui-même qu'il fait un triste apprentissage,

16. Plaute, *Aululaire*.

17. *Lit. famil.* Lib. XII; ep. 8.

18. On croit que c'est Guy de Chauillac, né dans les montagnes du Gévaudan, ou Jean d'Alais, autre médecin du pape.

19. *Lit. famili.* lib. xv, ep. 9.

celui d'apprendre à mal parler. Mais il y a, ça et là, quelques esquisses de mœurs, quelques traits de caractère, qui appartiennent essentiellement à la monographie que j'ai entreprise d'écrire, et, comme c'est le droit de l'historien, je prends mon bien où je le trouve.

Le détracteur anonyme de Pétrarque l'ayant accusé de flatter le pape, il s'en défend *unguibus et rostro*. « C'est bien vainement, dit-il, que je flatterais celui qui s'est promis (qui l'ignore?) de tout mépriser, excepté la bonne réputation et la vertu. (*Quelle adroite flatterie!*) Et pourquoi ferai-je aujourd'hui ce que je n'ai jamais fait depuis mes plus tendres années? S'il est un flatteur au monde, c'est toi! toi, patelin, toi non seulement flatteur, mais — si tu es bien celui que je crois — le plus fade, le plus insipide des adulateurs! Et non point seulement auprès des pontifes, mais dans les plus misérables demeures du pauvre où te conduit l'espoir d'un vil petit gain! Moi je vais visiter les forêts florissantes et les collines solitaires, sans autre désir que celui de la science et de la gloire. Eh quoi! je tenterais honteusement de t'enlever ta réputation! Tu es bien à l'abri de ce danger! Tu peux en toute sûreté parcourir le monde entier : pour ce qui est de la renommée, voyageur ci la bourse vide, tu riras à la barbe des voleurs. On pourra te couper le nez, te crever les yeux, mais personne ne te ravira la réputation que tu n'as pas .... »

« Tu nies que les médecins aient l'habitude de ne jamais s'accorder entre eux ; mais c'est là un sujet universel de plainte pour le genre humain! J'aimerais mieux me tromper à cet égard, que de dire vrai et de voir souffrir tant de milliers d'hommes qui s'abandonnent à la direction variable, inconséquente et absolument incertaine des médecins. Tu assures que dans la dernière maladie du pape, tous ses médecins étaient d'accord pour le traitement ; eh bien! écoute : je ne t'accuse pas de mentir (dans votre état, c'est un péché quotidien et vulgaire), mais, sans qu'il soit besoin d'autres témoins, la vérité elle-même te confond. Vous étiez d'accord, peut-être, mais après la guérison du malade, guérison (personne n'en doute, le pape tout le premier), qui serait venue bien plus tôt, si pendant toute la maladie du pontife, tu avais habité les plus lointains rivages de l'Inde. Mais si le Saint-Père (je frémis en le supposant!) avait alors payé sa dette à la nature (le vicaire d'un Dieu immortel n'en est pas moins mortel), quel débat se serait alors élevé entre vous au sujet du pouls, des humeurs, des jours critiques, des remèdes! Vous auriez rempli le ciel et la terre de vos clameurs discordantes, ignorant tous la véritable cause du mal .... »

« Ta fureur ne me surprend pas ; il y a longtemps que je connais ces paroles du poète comique : *L'adulation engendre l'amitié ; la vérité, la haine*<sup>20</sup>. »

Ailleurs, Pétrarque répond à un nouveau pamphlet de son ennemi, où les « *frivoles et stériles fictions de la poésie* » étaient comparées aux « *admirables effets de la médecine*. »

Quels sont, je t'en prie, ces effets si admirables? je n'en vois aucun, à moins toutefois que tu ne comptes parmi ces prodiges le fait que les médecins sont plus souvent malades que les autres hommes, pour ne pas dire qu'ils le sont toujours ; de sorte que, chez tous les peuples, on reconnaît votre profession à la seule pâleur de votre visage ; de là le proverbe : *Couleur de médecin*, désignant un homme étique et jaune comme du safran. N'est-ce pas aussi chose merveilleuse que de t'entendre promettre aux autres la santé que tu n'as pas? Malheureusement, l'habitude où tu es de mentir affaiblit beaucoup ce miracle. Mais ce qu'il y a peut-être de plus extraordinaire pour toi dans les effets de la médecine, c'est de voir que celui qui s'abandonne complètement à vos conseils, ne peut jamais être bien portant. »

Naturellement, celui à qui ces sanglantes invectives étaient destinées frémissait sous le fouet, et, au milieu d'un torrent d'injures, où, j'en ai peur, la vertu de Laure n'était pas épargnée, protestait énergiquement contre tous les chefs d'accusation. Le

20. *Obsequium amicos, veritas odium parit*. Térence. *Andrienne*

*Montagnard* était surtout blessé d'être traité de menteur. « Ceux qui mentent, disait-il, ce sont les « poètes, c'est leur métier de mentir! »

Ignorant que tu es! répondait Pétrarque, tu parles de ce que tu ne connais pas. Écoute ce que dit Lactance dans le 1<sup>er</sup> livre de ses Institutions : « *C'est la mission du poète d'enseigner la vérité aux hommes en la leur présentant sous des traits fictifs qui la rendent plus aimable...* Maintenant interroge l'opinion publique : elle a consacré ce proverbe, pour peindre un menteur impudent : *Tu mens comme un médecin.* »

Il ne plaisait pas non plus à l'adversaire de Pétrarque d'être comparé à un phtisique, *couleur de safran*. Il niait d'abord le fait et le proverbe ; puis, il convenait que beaucoup de médecins étaient pâles, mais il leur faisait honneur de ce teint qui était un « *effet de la philosophie*, Tu dis que tu n'es pas pâle! Je n'ai donc point d'yeux, et tu n'as point de miroir. Mais voilà que maintenant tu avoues cette pâleur, et même tu t'en fais gloire, en l'attribuant au souci du bien public : c'est *une pâleur philosophique*. Il faut, grand Dieu! que ce nom de philosophie soit bien doux pour les sages, pour que tu lui trouves, bien à tort, tant de douceur, et pour que, parmi tant de facéties, tu dises avoir *un teint philosophique*. Il est vrai que le grand Maître d'amour<sup>21</sup> attribue un teint pâle aux amoureux : *Palleat omnis amans*, et qu'un autre poète<sup>22</sup> a dit : *Tinctus viola pallor amantium*. Mais la pâleur des médecins est d'une tout autre espèce, et, je le dis tout de suite, a une autre origine. Ce n'est pas moi qui vous la donne, ce ne sont pas les anciens auteurs, c'est l'opinion universelle et la nature des choses. Toi philosophe! un très habile homme répondit un jour à quelqu'un de ton espèce : *Je vois la barbe et le manteau, mais je ne vois pas le philosophe*. J'ajouterai : *Je vois l'air morbide et la pâleur, mais de philosophie, je n'en vois pas non plus.* »

Ce dernier trait, décoché par la muse irritée de Pétrarque contre le médecin de Clément VI, ne visait pas seulement les prétentions d'un homme, mais celles de tout le corps médical. Tout médecin était doublé d'un philosophe ; quelques-uns tenaient école, avaient une chaire et des disciples, comme Arnaud de Villeneuve, Pierre d'Apono, Jean de Parme, Jacques et Jean de Dondi, etc. C'était, si je puis m'exprimer ainsi, comme un regain de l'école aristotélique, passée à l'état de secte. Il y a dans les archives de l'hôtel de ville, à Avignon, plusieurs demandes de médecins étrangers qui s'offrent à venir enseigner publiquement la *médecine*, la *philosophie* et la *physique*. Ces enseignements étaient en quelque sorte inséparables, et l'habitude de raisonner, de dissertar, de gloser sur tout, suivait les médecins auprès du lit des malades. Ils discouraient à perte de vue sur la nature des souffrances que le patient endurait. Gérard de Solo divisait la douleur en *pruritive*, *aspérative*, *pungitive*<sup>23</sup>, *compressive*, *frangitive*, *consumptive*, *perforative*, *aiguë*, *stupéactive*, *pulsative*, *gravative*, *fatigative*, *mordicative*, *stimulative*, *apostémative*, *extensive*, *laxative*, *concussive*, *malléative* et *laxative*.

Cet abus de la classification, cette rage de tout subtiliser, alambiquer, quintessencier, irritaient justement Pétrarque, qui cependant était passé maître dans la *métaphysique amoureuse*. « Qu'ont de commun, s'écriait-il, la médecine et la dialectique? Je vois bien l'utilité de cet art, mais chaque chose a sa place ; il est insensé

21. Ovide, dans *l'Art d'aimer*.

22. Horace. *Od.* lib. III. 10.

23. voir PONGITIF, -IVE, adj. PATHOL. qui semble causé par un instrument pointu. Douleur pongitive. Dans la pleurésie, la douleur est ordinairement pongitive (PRIVAT-FOC. 1870). Etymol. et Hist. Ca 1330 *pungitif* « qui point, piquant (en parlant d'une personne) » (GUILLAUME DE DIGULLEVILLE, *Pèlerinage vie hum.*, 648 ds T.-L.); 1575 douleur pongitive (PARE, œuvres, éd. J.F. Malgaigne, VI, 23, t.1, p.429). Dér. sav. du lat. *pungere* « piquer ». Source : *T.L.F. (Trésor de la Langue Française)*



de vieillir dans ces choses là ! Moi aussi, disait-il ailleurs, j'aime la philosophie, mais celle qui ne se vend pas. »

Enseigner et même apprendre a la fois la médecine et la philosophie, c'était déjà beaucoup ; mais restait encore la physique. Et sait-on ce qu'on entendait par *physique* au moyen-âge ? C'était la science de tous les phénomènes de la nature, l'étude de toutes les forces vitales. Le physicien était a la fois chimiste, ou plutôt alchimiste, géologue, botaniste, zoologue, physicien, dans le sens que nous attachons aujourd'hui à ce mot, et un peu sorcier. Que de sciences pour une cervelle humaine ! Mais quels savants ! Ils en étaient encore à l'histoire des animaux, d'Aristote : « ils vous auraient dit (c'est Pétrarque qui parle) combien le lion à de poils a la tête, l'épervier de plumes à la queue : Ils savaient que la femelle de l'éléphant porte deux ans et vit plusieurs siècles ; que le phénix se brûle sur un bûcher d'aromates et renaît de ses cendres ; que la vipère ne fait qu'un petit ; que la mule n'est pas féconde ; que l'oursin, quand il vient au monde, ne présente qu'une masse informe ; que le hérisson marin arrête un navire dans la mer, et n'a plus de force quand il est hors de l'eau ; que les taupes sont aveugles et les abeilles sourdes ; que le crocodile est le seul animal qui remue la mâchoire supérieure ; etc.

Le grand maître, en ce temps, pour les sciences naturelles, c'était Arnaud de Villeneuve. Il se vantait d'avoir trouvé le moyen de faire de l'or ; il aurait même porté plus haut ses prétentions, s'il est vrai, comme on le lui attribue, qu'il eût essayé de former un homme avec une combinaison de certaines substances chauffées dans une cornue.

L'astronomie eut à Avignon deux de ses plus fervents adeptes, Jacques de Dondi, et son fils Jean, tous deux médecins du pape Clément VI. Mais c'était à l'astrologie que les médecins, à Avignon comme ailleurs, devaient surtout l'empire qu'ils exerçaient sur toutes les classes de la société. L'amour du merveilleux, joint a la crédulité et à l'ignorance, avait créé cette science prétendue. Les plus beaux génies de ce temps se laissèrent séduire par les rêveries extravagantes des astrologues, et les plus savantes universités leur ouvrirent des chaires publiques. Tous les souverains avaient auprès d'eux un astrologue attitré qui était l'arbitre suprême de la destinée des états, de la guerre, de la paix, de la tranquillité, de la terreur, de la vie, de la mort des rois et des peuples. Les persécutions que souffrit Pierre d'Abanno, et la mort cruelle de Cecco d'Ascoli, le supplice atroce de Jean d'Amant et de ses complices, n'impliquent pas contradiction avec ces faits historiques : on y voit seulement la preuve que dans ces siècles étranges et, si je puis dire, *crépusculaires*, on les ténèbres de la barbarie et les lumières civilisatrices luttaient entre elles dans l'esprit humain, on punissait les hallucinations comme des crimes, et que les vrais criminels savaient exploiter la crédulité publique et déguiser le poison sous les sortilèges.

Cependant l'astrologie ne remplissait pas toujours un rôle aussi dramatique ; pour la majorité des médecins, c'était surtout un guide dans le diagnostic et dans le traitement des maladies ; un bon calendrier, la connaissance exacte de l'adéquation des planètes, des phases de la lune, des conjonctions astronomiques, des aspects et des complexions des étoiles, fixes ou errantes, des rapports de ces astres avec les organes humains, étaient les auxiliaires indispensables du Codex. On n'aurait pas administré soit un purgatif, soit un vomitif, sans consulter la voûte céleste. Bernard de Gordon, dans *le Livre des pronostics*, section V, chapitre VII expose les notions que tout médecin doit posséder sur l'influence des astres. J'ai traduit quelques pages de cet auteur, pour donner une idée de sa science, ou plutôt de sa naïveté.

En cette matière, il faut savoir que la nature des jours critiques est déterminée par une double indication : l'une est inférieure ; elle est tirée de la matière de la maladie, qui est variable et mobile. L'autre est tirée de la racine supérieure qui est immuable, adhérente à un seul principe et à un ordre unique ; d'où il résulte que

tout ce qui est beau et honnête a une origine supérieure. Les maladies sont de deux sortes : les unes sont aiguës, les autres chroniques. Celles-ci sont gouvernées par le cours du soleil, parce que cet astre met une année à parcourir le zodiaque, et par conséquent se meut lentement. Les premières sont régies par le cours de la lune, parce que la lune parcourt le zodiaque en un mois. Il s'ensuit que la lune domine les choses inférieures, non point à cause de sa plus grande puissance, mais parce que cet astre se rapproche davantage de nous et reçoit l'influence du monde inférieur. Voilà pourquoi elle domine l'élément liquide, ce que prouvent les coquillages, le flux et le reflux de la mer, etc. »

Il énumère ensuite les signes du zodiaque, en indiquant leur complexion, *froide* ou *chaude*, *sèche* ou *humide*, et leur relation avec tels ou tels organes humains. Le scorpion n'a pas le département le plus noble.

Après les signes du zodiaque, viennent les attributions des sept planètes errantes : *Saturne*, *Jupiter*, *Mars*, le *Soleil*, *Vénus*, *Mercure* et la *Lune*.

Mes lecteurs seront peut-être bien aises de savoir quelles sont les qualités bonnes ou mauvaises des astres sous l'influence desquels ils sont nés.

« Il faut d'abord savoir que chaque étoile, à l'exception du soleil et de la lune, a deux demeures : la première est celle qui lui est spécialement destinée et où elle a été créée. Elle s'y plaît infiniment, comme un roi sur son trône, parce que la demeure est de même essence que l'étoile. La seconde maison est moins noble et a beaucoup moins de puissance. »

#### SATURNE.

« Étoile malfaisante, ennemie de la vie, de complexion froide et sèche, se mouvant lentement. C'est l'astre des hommes maigres, mélancoliques, tristes, au teint noir, à la barbe rare, à l'esprit pesant, d'humeur malveillante, et qui souillent facilement leurs vêtements. Sa première maison est le *Capricorne*, la seconde est le *Verseau*. »

#### JUPITER.

« Astre bienfaisant, de complexion chaude et humide, et qui se meut avec lenteur. C'est la planète des hommes bons, gracieux, pieux, respectables, qui ont la barbe épaisse, un peu rousse, et qui ne sont pas chauves. Sa première maison est le *Sagittaire*, la seconde est le signe des *Poissons*. »

#### MARS.

Chaud et sec, malfaisant, d'un cours peu rapide. C'est l'étoile des gens irascibles, aimant les rixes, violents, méchants, chauves, et celle des écrivains orgueilleux. Sa première maison est le *Scorpion*, la seconde, le *Bélier*.

#### LE SOLEIL.

Planète bienfaisante, chaude et sèche, d'une marche un peu lente. C'est elle qui répand sur les hommes et sur tous les êtres vivants la lumière et la vie. Elle gouverne les hommes beaux, superbes de corps et de visage, qui conversent volontiers avec les grands et les nobles. Sa maison unique est le signe du *Lion*.

#### VÉNUS.

Étoile froide et humide, de complexion tempérée, d'influence bienfaisante, réglant sa marche sur celle du soleil. Elle régit la jeunesse voluptueuse, lascive, aimant les plaisirs sensuels. Sa première maison est la *Balance*, la seconde le *Taureau*.

#### MERCURE.

De complexion tempérée, d'influence bienfaisante, communiquant ses qualités bonnes ou mauvaises à ceux qu'elle gouverne, selon leur propre nature. C'est la planète des hommes instruits, des savants, des prêtres, des gens blonds, de stature moyenne et de mœurs douces, Sa première maison est la *Vierge*, la seconde le signe des *Gémeaux*.

#### LA LUNE

De complexion froide et humide, d'humeur bienfaisante. L'eau est son domaine. Son cours est très rapide, puisque dans l'espace de 27 jours et 8 heures elle parcourt tout le zodiaque. Elle gouverne les hommes mous, phlégmatiques et gouteux. Sa maison unique est le *Cancer*.

Chaque planète a son influence propre ; mais suivant l'influence des autres planètes avec lesquelles une *étoile errante* se trouve en conjonction, son action est modifiée en bien ou en mal. « Trois ans avant l'invasion de la peste noire, le 24 mars 1345, au 19<sup>e</sup> degré du Verseau, il y eut, dit Guy de Chauliac, une conjonction des plus grandes de trois corps supérieurs, Saturne, Jupiter et Mars. Ce fut *l'universelle agente* de l'épidémie, car les plus grandes conjonctions, ainsi que j'ai dit dans mon *livre d'astrologie*, signifient choses merveilleuses, fortes et terribles, comme changements de règnes, avènement de prophètes et grandes mortalités ... Il ne faut donc pas s'étonner si cette conjonction amena une terrible mortalité parmi les hommes ; car le Verseau est un signe humain. »

Il était conséquemment nécessaire qu'un médecin connût à fond toutes les conjonctions possibles des planètes, et c'est pour cela que Bernard de Gordon recommandait si instamment à ses disciples de se pourvoir d'un bon *calendarium*.

Maintenant, qu'on se figure un pauvre malade ayant, auprès de son lit, deux personnages en longues robes noires et en rabat, coiffés d'un bonnet pointu, avec des bésicles sur le nez, glosant des heures entières sur les quartiers de la lune, sur la complexion des planètes, leurs aspects, leurs conjonctions ; sur les jours critiques, les signes humains ou non humains, les maisons du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>e</sup> degré des étoiles, la nature et les degrés des signes du zodiaque, l'embonpoint ou la maigreur du patient, la couleur de ses cheveux, leur rareté ou leur abondance, et tout cela dans un latin plus barbare que celui des inscriptions populaires des murailles de Pompéi ; ne sera-t-on pas tenté de s'écrier pour lui, comme Plaute dans *l'Aululaire* : *Abi ! opera hic conducta est vestra, non oration !* Il y avait de quoi mourir d'ennui, de peur ou de rire ! Mais alors, on prenait tout cela au sérieux, on avait le courage et le respect qu'inspire la foi, et l'espoir de la guérison, qui nous fait ingester stoïquement les drogues les plus amères, donnait un air de solennité religieuse à ces parades grotesques.

Gordon parle aussi des *horoscopes*. Sa théorie à ce sujet aboutit à d'étranges conséquences :

« Il faut savoir, d'après la doctrine des Égyptiens, que sous l'influence des constellations, et celle de toutes les parties de l'univers, l'heure où l'homme est conçu détermine les linéaments et la configuration de son corps ; et que de l'influence dominante au moment de sa naissance dépendra *toute la conduite morale de sa vie* ; de telle sorte que, si les astres n'influent point, *quant à la nécessité*, ils influent *quant à la prédisposition et à l'aptitude*. Ainsi, celui qui, par la vertu des étoiles, sera apte

à une fonction, n'aura jamais l'aptitude contraire. En confirmation de ce principe, les Égyptiens racontent une foule d'exemples ; en voici un. Le fils d'un certain roi avait, par les influences célestes, une grande aptitude pour les arts mécaniques ; mais il était absolument impropre à toute autre fonction. Vainement son père lui mettait dans les mains une lance et un bouclier, il courait toujours dans les boutiques des artisans, et devint un ouvrier très habile. »

« On raconte également que deux philosophes arrivèrent la nuit dans la maison de ce même prince, qui exerçait le métier de tisseur, et y reçurent l'hospitalité. Cette même nuit, la femme de cet artisan mit un fils au monde. Les philosophes notèrent l'adéquation des planètes, le lever des astres, et trouvèrent que le nouveau né était prédisposé à l'étude de la philosophie. Ils écrivirent sur leurs tablettes le nom du père, celui de la mère et celui de l'enfant ; et il advint, longues années plus tard, que le tisseur voulant enseigner son art à son fils, le jeune homme s'y refusa, et finit par fuir la maison paternelle pour se réfugier auprès des deux philosophes qui avaient assisté à sa naissance, Il ne les quitta plus et devint philosophe comme eux. »

Cette vocation intra-utérine, émanant des planètes et des signes du zodiaque, n'était au fond, on le voit, que la doctrine du fatalisme oriental. Elle tendait à nier la liberté de l'âme et à exclure la moralité des actions humaines. Il est vrai qu'à cette époque, la philosophie d'Averroès<sup>24</sup>, fondée sur le

principe de *l'âme universelle* commençait à envahir les écoles, au point que le prieur des servites de Padoue, homme de mérite, qui avait professé la théologie avec succès à Paris, à Bologne et à Padoue, était appelé *l'Averroïste*, à cause de son engouement pour le philosophe arabe, dont il avait commenté les œuvres.

Une part très large, dans la diffusion de ces doctrines, revenait aux médecins juifs, très nombreux alors en Italie et dans le Comté venaisin. Je réserve pour la 2<sup>e</sup> partie de cette étude ce qui, dans mes notes, concerne l'histoire de ces médecins ; mais je dois dire ici que la préférence donnée aux Israélites, pour tout ce qui était alors du ressort de la médecine, non seulement par le public, mais par les gouvernements et par le pape lui-même, malgré les prescriptions des conciles et des bulles pontificales, et malgré les sentiments hostiles des populations chrétiennes pour la nation juive, avait pour première cause la supériorité scientifique bien reconnue des médecins de cette nation. Elle leur appartenait depuis longtemps. Tandis que, sous la domination des races septentrionales, le sud de la Gaule était encore plongé dans les ténèbres de l'âge de fer, une civilisation brillante s'épanouissait au delà des Pyrénées. Les kalifes Omniades avaient fait de l'Espagne le grand foyer des sciences, des arts et des lettres dans l'Europe occidentale. Les universités de Cordoue, de Séville et de Tolède étaient fréquentées par tous les hommes avides de savoir. C'est à Cordoue et à Séville que le célèbre Gerbert puisa les trésors de l'immense érudition qui l'a rendu si supérieur à son siècle. Nous verrons plus loin ce que valait, au fond, toute cette science ; mais tout est relatif, et, comme dit le proverbe asiatique *dans l'obscurité de la nuit, la plus petite lumière est un soleil*<sup>25</sup>. Les Juifs, que leur origine sémitique rapprochait davantage des Musulmans, et qui, par la même cause, apprenaient plus facilement la langue arabe, affluaient dans les collèges moresques, et se répandaient ensuite dans le monde entier. C'est eux, croit-on, qui introduisirent la médecine des Arabes à Montpellier ; la réputation dont la capitale du marquisat de

24. Averroès, dont le vrai nom est Ibn-Rochd, né à Cordoué vers 1120, mort à Maroc en 1206, fut en même temps juge, médecin, philosophe et théologien. Il s'attacha à la philosophie d'Aristote, dont le kalife Al Mamoun avait fait venir les œuvres à Constantinople pour les faire traduire en arabe. Averroès devint idolâtre de ce philosophe ; mais comme il ignorait le grec et le latin, l'histoire et la philosophie ancienne, il a commis dans ses commentaires les bévues les plus ridicules.

25. Le poète Saadi. *Gulistan*.

Provence jouissait au loin, comme centre commercial et politique, dut les appeler de très bonne heure à Avignon. Nous les y voyons en grand nombre au XIV<sup>e</sup> siècle.

Mais ce n'était pas seulement à leur habileté professionnelle que les médecins juifs devaient la faveur dont ils étaient entourés dans cette ville; ils ne se bornaient pas à exercer les fonctions multiples de physiciens, de barbiers, d'astrologues, ils étaient encore marchands et banquiers. Ils vendaient à crédit à leurs clients des étoffes et des bijoux, et leur prêtaient de l'argent. Les anciens protocoles des notaires d'Avignon en font foi. Ce sont tantôt des obligations souscrites par les malades, en cours de traitement, et acquittées après guérison; tantôt des dispositions testamentaires exécutées par les héritiers. Ces prêts sont toujours faits à titre de service amical, *purum et amicabile mutuum*; mais, en hommes prudents, ces amis généreux prenaient des garanties matérielles de remboursement. Ainsi, maître Bel-laut de Stella, chirurgien, reconnaît avoir reçu *trois pièces de robe, un corset et deux tuniques*, que Jeanne de Monteolivo, d'Arles, lui avait données en gage, pour un prêt à elle fait pendant sa maladie<sup>26</sup>. On agissait ainsi même à l'égard d'un coreligionnaire et d'un confrère. Maître Dieulosa de Stella, juif et médecin d'Avignon, étant tombé malade, et sa fille Réginette ayant épuisé ses ressources pour soigner son père, emprunta de l'argent à maître Bonjues de Beaucaire, physicien, et en garantie de la somme qui lui fut prêtée, déposa chez Bonjues deux coffres pleins de vêtements et de bijoux. Le malade mourut, et ses héritiers n'ayant accepté sa succession que sous bénéfice d'inventaire, on ouvrit les coffres pour en estimer le contenu, procédant maître Pierre Saunier, notaire, en présence de Pierre Ruffi, juge ordinaire de la Cour temporelle de Saint-Pierre. L'acte de cette opération<sup>27</sup> m'a fourni de curieux renseignements sur l'état de maison de maître Dieulosal, ainsi que sur les toilettes de sa fille.

On trouva dans les deux coffres, avec quelques vêtements de soie et un corset de drap d'or, des ceintures d'argent doré, des ornements de tête, aussi en vermeil et garnis de perles, des peignes d'ivoire ouvragés, des miroirs avec cadres et pivots d'ivoire, des roues de soie pour les juives<sup>28</sup>, un bistouri à manche doré, un autre à manche d'ivoire, sculpté en forme de visage d'homme, avec une barbe d'argent (sans doute la figure d'Esculape).

L'inventaire ayant continué dans la maison du défunt, située dans la Juiverie, on y trouva une grande quantité de linges de corps, de lit et de table, dans le nombre, une nappe brodée en soie de 12 palmes de longueur, beaucoup de meubles sculptés, de riches vêtements de femme, des houppelandes fourrées pour hommes, des tapisseries de toile peinte à personnages (*cum figuris hominum et mulierum*), des couvertures de berceau en cendal rouge, des éventails de paille et de plumes de paon, un rouleau de parchemin contenant l'histoire d'Esther, deux livres de matines pour juives, en hébreu vulgaire ou roman (*matutinas pro muliere ebrayca scriptas in ebrayco vulgari sive romancio*), dont l'un avec des serrures et dix petits clous d'argent, un livre de médecine écrit en arabe (*scriptum de littera arabica*), des candélabres de laiton doré très élégants (*valde pulchra*), un flacon de verre *de la façon de Montpellier*, un autre flacon de verre *de la façon de Damas*, pour tenir de l'eau de rosé, un vase de verre de Damas, ouvragé, avec un couvercle aussi ouvragé, une branche de corail.

Il y a loin de là, à ces intérieurs sordides que les romanciers prêtent aux physiciens juifs du moyen-âge; Dieulosal de Stella et sa fille Réginette nous apparaissent bien

26. *Min. de Bassinelli. 1377 fol. 54.*

27. *Fonds des Cordeliers, biens d'Avignon, acte du 27 novembre 1397. C. 1. Arch. départ. de Vaucluse.*

28. Pièces d'étoffe que les lois civiles et ecclésiastiques obligeaient les Juifs de porter sur leurs vêtements. Elles avaient la forme d'une roue pleine.

plutôt comme ces opulents israélites que l'on rencontre en assez grand nombre dans notre colonie algérienne.

Pour subvenir aux dépenses d'une vie aussi confortable, il fallait beaucoup d'argent, et alors l'argent était rare; les médecins chrétiens et juifs en prenaient de toutes mains; il en demandaient à diverses professions qui nous paraissent incompatibles, mais dont rien, en ce temps, m'empêchait le cumul. Pétrarque s'en indignait, avec son exagération habituelle, et il reprochait aux médecins leur avarice, l'avidité qui les poussait à « cueillir de l'or dans les ordures des maisons du pauvre »; mais ils s'en inquiétaient peu, estimant avec Vespasien, que « l'or sent toujours bon ».

Il en coûtait cher alors à ceux qui avaient le malheur d'être malades et qui ne voulaient pas se faire traiter dans les hôpitaux<sup>29</sup>. J'ai eu la curiosité de savoir ce qu'on payait au XIV<sup>e</sup> siècle, pour une visite de médecin. Le *Cartulaire de Dulceline de Sade*<sup>30</sup> m'a fourni ce renseignement, que j'avais cherché vainement ailleurs. Cette dame, dans le cours d'une maladie assez longue, reçut les soins de trois médecins, deux juifs et un chrétien, en 1348. Elle donna à chacun d'eux, par visite, un demi-florin, soit 12 sols. C'est peu, à première vue, mais il faut tenir compte de la différence existant dans la valeur des monnaies entre cette époque et la nôtre. Sous Charles VI, la livre tournois équivalait à un florin 16 sols du coin pontifical, monnaie courante à Avignon, et répondait à 27 francs, 34 centimes de notre monnaie. En réduisant le tournois et le florin à l'unité décimale, on trouve que 12 sols du XIV<sup>e</sup> siècle équivalaient à 817 centimes d'aujourd'hui, soit 8 francs 17 centimes.

La pharmacie n'était pas meilleur marché, les préparations empruntées à la matière médicale des arabes exigeant une multiplicité incroyable de substances, dont quelques-unes étaient d'un prix très élevée.

Statuts d'Avignon

C'est dans les *statuts d'Avignon*, édictés en 1242; que l'on trouve la plus ancienne disposition légale connue concernant les médecins.

« Art. 130. — QUE LES EPICIERS NE FASSENT POINT D'ASSOCIATION AVEC LES MEDECINS<sup>31</sup>.

« Nous ordonnons que les épiciers feront serment d'exercer fidèlement leur office, de ne point se concerter et s'associer avec les médecins ou avec l'un d'eux, de ne leur rendre aucun service, de ne leur faire aucun présent ni aucune promesse pour les engager à leur faire vendre des remèdes ..... Et tous les médecins ou épiciers ou élèves en médecine ou en épicerie qui auront conclu entre eux des conventions ou des pactes pour que les médecins fassent vendre des remèdes aux épiciers, moyennant des présents ou des promesses faits aux médecins par les épiciers ou leurs élèves seront punis d'une amende de cent sols au profit de la cour temporelle, et ce que le médecin aura reçu indument sera par lui restitué au profit de la communauté<sup>32</sup>, et le dénonciateur en aura la moitié<sup>33</sup>. »

29. Les établissements hospitaliers étaient très nombreux à Avignon au moyen-âge; il y en avait dix-sept, en 1459, quand le cardinal de Foix, en vertu des bulles de Nicolas V et de Pie II, en opéra la réduction. Cinq seulement furent conservés. Quelque-uns avaient été fondés par de simples particuliers; d'autres par des corporations religieuses qui les desservaient. En outre, tous les corps d'état avaient leurs *aumônes*, sorte de bureaux de bienfaisance distribuant des secours à domicile aux associés indigents. C'était là de la belle et bonne démocratie.

30. Archives départementales de Vaucluse. *Papiers de la famille de Sade*.

31. Les épiciers (*speciatores*) vendaient alors toutes les substances employées comme remèdes, et qui sont aujourd'hui du ressort exclusif des pharmaciens. Leur nom était dérivé de celui de *species*, qui désignait déjà, chez les romains, les drogues, les épices, les aromates tirés de l'Orient. Le nom d'*apothicaires*, qu'on leur donnait aussi quelquefois et qui se généralisa plus tard, vient de *apotheca*, magasin, boutique.

32. La ville.

33. *Archives municipales*.

Toute mesure coercitive suppose un fait délictueux préexistant ; de la défense faite aux médecins de s'entendre avec les épiciers pour la vente des remèdes, on peut induire que de nombreux et graves abus avaient éveillé l'attention de l'autorité. Les médecins du XIII<sup>e</sup> siècle *poussaient*, comme on dit vulgairement à la *consommation* ; ils saturaient leurs malades de juleps, de cordiaux, d'électuaires, de robs, de *confections* de toutes sortes, et les épiciers partageaient fraternellement avec eux leurs bénéfices. C'est peut-être de ce temps que date l'expression : *comptes d'apothicaire*.

Il est encore parlé des médecins dans une délibération du Conseil de la ville d'Avignon, datée du 5 décembre 1288. A cette époque, Charles II d'Anjou, dit *le Boiteux*, essayait de reconquérir la Sicile que son père avait perdue en 1282, après les fameuses *vêpres siciliennes*. Les Avignonnais lui prêtèrent 1000 livres et décidèrent que les notaires, les médecins, les monnayeurs et les clercs seraient tenus de contribuer à ce prêt<sup>34</sup>.

Cela prouve que les médecins jouissaient en temps ordinaires de certains privilèges fiscaux, peut-être de l'exemption de toute charge publique.

Mais on ne rencontre pas jusque-là de règlement relatif à l'exercice de la médecine ; s'il existait à cet égard quelque ordonnance spéciale des comtes de Toulouse ou des comtes de Provence, co-seigneurs d'Avignon, elle n'est pas venue jusqu'à nous. Le premier acte législatif sur cette question émane de Charles II. Par une lettre du mois de juin 1297, ce prince mande aux sénéchaux de Provence de garder les conventions d'Avignon et de révoquer les ordonnances et mandements des officiers royaux à ce contraires. Il veut en outre que les médecins ne puissent pratiquer sans être au préalable examinés par le Conseil et la Cour royale<sup>35</sup>, à qui il appartient aussi d'interdire aux médecins l'exercice de leur profession<sup>36</sup>.

On voit par cette lettre que les officiers royaux et le sénéchal lui-même avaient dérogé quelque-fois aux anciens usages et aux conventions de la ville<sup>37</sup>, et on peut en inférer que l'autorité municipale, concurremment avec les juges du tribunal de St-Pierre, était depuis longtemps en possession du droit d'autoriser ou d'interdire l'exercice de la médecine dans la ville d'Avignon et de faire examiner ceux qui demandaient à pratiquer cet art. C'est ce qui résulte aussi d'un article d'un règlement fait par le viguier et les juges de St-Pierre au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, et qui devait être, tous les ans, publié à son de trompe dans la ville.

« Art. 103. — DES BARBIERS ET DES CHIRURGIENS.

« Tout barbier et chirurgien doit déclarer au greffe des enquêtes de la cour temporelle les blessures, meurtrissures, ruptures des os, déchirures des membres qu'il aura été appelé à traiter, le jour même où ses soins auront été demandés, sous la peine de 40 livres, dont le dénonciateur aura le quart. »

« Et qu'aucun barbier et chirurgien qui n'aura pas, dans l'année, prêté serment, n'ose exercer sa profession dans cette ville, avant qu'il n'ait prêté le serment d'usage devant la cour temporelle, sous la peine de 40 livres<sup>38</sup>. »

Ces mesures étaient motivées par les rixes fréquentes qui avaient lieu, la nuit venue, dans certains quartiers d'Avignon, et où les étudiants, jouaient souvent le rôle d'agresseurs. Elles complétaient la défense faite à tous les citoyens par les statuts municipaux de porter sur eux des armes offensives. Dans les querelles nocturnes qui ensanglantaient souvent les rues de la cité, les barbiers que l'on appelait auprès

34. *Arch. municip.* Boite 37. pièce originale.

35. Le conseil de la ville et la cour temporelle de Saint-Pierre.

36. *Arch. municip.* Boite 3, pièce originale.

37. Ces conventions, dites perpétuelles, furent passées entre les Avignonnais, Alphonse II, comte de Toulouse et Charles I<sup>er</sup> d'Anjou, comte de Provence, le 6 mai 1250.

38. *Arch. municip.* Boite 11, pièce 15 *Generales preconisationes fieri solitoe per curiam temporalem civitatis presentis Avinionis.*

des blessés, vendaient sans doute plus d'une fois leur discrétion, et contribuaient à dérober des attentats criminels aux recherches de la justice. En les obligeant à faire la déclaration susdite, l'autorité municipale avait voulu prévenir ces coupables compromissions.

L'article 19 du règlement précité défend aux épiciers et aux épicières de commettre aucune fraude dans la préparation des médicaments, dont ils ne pourront en aucune manière modifier la composition ou le dosage.

Nous savons maintenant à qui appartenait le droit d'apprécier l'aptitude des aspirants médecins ; mais quelle était la forme des examens probatoires ? Les lettres patentes de Charles II ne le disent pas ; on peut cependant s'en faire une idée d'après la manière dont on procédait en cette matière, un siècle et demi plus tard.

En 1461, un israélite, Salomon Mossé de Vétri, natif d'Avignon, se présenta devant Etienne de Montdragon, coseigneur du bourg de ce nom, et seigneur de St-Romain, viguier de la cour temporelle de St-Pierre, séant en cette cour, à qui il exposa que depuis longues années il étudiait à Avignon l'art de la chirurgie, et qu'ayant acquis dans cet art une expérience suffisante, tant pour la théorie que pour la pratique, il avait l'intention de l'exercer dans la dite ville, et de se vouer à la cure des malades, afin de leur rendre la santé, avec l'aide de Dieu. En conséquence, il demandait humblement au seigneur viguier de vouloir bien s'assurer de son aptitude, et, à cet effet, le faire examiner par quelques personnes compétentes, au jugement desquelles il se soumettait, et à la disposition desquelles il se tiendrait, aussi souvent qu'il leur conviendrait.

Après avoir entendu la requête dudit Salomon Mossé de Vétri, qui lui parut juste et fondée en droit, considérant que toute demande légitime doit être accueillie, le seigneur viguier délégua, pour procéder à l'examen du postulant, les savants, circonspects et discrets hommes ci-après nommés, qui lui inspiraient toute confiance, savoir : Michel Piaudi, maître ès-arts et licencié en médecine, physicien et médecin du Révérendissime père en Dieu, Mgr Pierre, évêque d'Albano, cardinal de Foix, légat *a latere* du St-Siège apostolique dans la ville d'Avignon, dans le Comté-Venaissin et dans plusieurs autres provinces, et Guillaume Anquithilli, barbier-chirurgien et maître juré dans la ville d'Avignon, à cause de son habileté dans l'art de la chirurgie.

Cette commission fut donnée, le 10 août 1460, en présence de noble Clément Litardi, damoiseau, et de maître Estienne Posieux, notaire public et sous-clavaire de la cour temporelle.

Le 21 du même mois, en présence du notaire ci-dessus nommé et des témoins soussignés, maîtres Michel, physicien, et Guillaume, chirurgien, conformément à la commission à eux donnée par le seigneur viguier, examinèrent en une seule séance non interrompue, le susdit Salomon Mossé de Vétri, sur l'art de la chirurgie, et rendirent compte de cet examen au viguier dans un rapport écrit et signé par eux, dont la teneur suit :

« En vertu de la commission à nous donnée par magnifique seigneur messire de Montdragon, viguier de la ville d'Avignon, nous avons examiné soigneusement Salomon Mossé de Vétri, juif de nation, tant sur la théorie que sur la pratique de l'art chirurgical, selon la doctrine et les canons anciens et modernes, et nous affirmons lui avoir reconnu une aptitude suffisante, spécialement dans la théorie, qui est la directrice de la pratique. C'est pourquoi, nous le déclarons apte à pratiquer toutes les opérations chirurgicales sur le corps humain, conformément aux principes de l'art chirurgical. Toutefois, comme la chirurgie est le remède extrême de la médecine, selon la doctrine de Johannin<sup>39</sup> et d'Avicenne (*section IV du livre 1<sup>er</sup>, chap. 1<sup>er</sup>*), et qu'il présuppose l'emploi des tisanes et surtout de la diète, qui,

39. Il s'agit peut-être de Johannin Assenden, médecin de l'Université d'Oxford, très célèbre au XIV<sup>e</sup> siècle.



d'après les canons, conviennent aux malades dans un grand nombre de cas, pour mettre sa responsabilité à couvert, quand son intervention sera nécessaire, il devra s'adjoindre un médecin qui l'aidera de ses conseils. »

Cette cédula ayant été lue et approuvée par le seigneur Viguiier, maître Salomon Mossé de Vétri demanda au dit seigneur de vouloir bien l'autoriser à exercer l'art de la chirurgie à Avignon et partout ailleurs, ainsi qu'il l'avait déjà sollicité. « Alors le seigneur Viguiier ayant vu, lu, entendu et compris le rapport des dits sieurs Michel, physicien, et Guillaume, maître chirurgien, attendu que la demande de Salomon Mossé de Vétri lui paraissait juste, etc, concéda et attribua audit Mossé la faculté d'exercer l'art de la chirurgie dans la ville d'Avignon et ailleurs, et le requit de prêter serment, la main posée sur le livre de loi de Moïse, écrit en hébreu<sup>40</sup>, de pratiquer le dit art fidèlement et légalement, sans tromperie et sans fraude. De quoi le dit Mossé de Vétri demanda qu'il lui fut permis de faire dresser un ou plusieurs titres authentiques par moi notaire public sous-signé »<sup>41</sup>.

« Fait à Avignon dans le palais de la Cour temporelle, près des Archives de la Trésorerie de la dite cour, en présence des témoins ci-après désignés; etc. »

Vu l'esprit routinier des chancelleries anciennes et modernes, et le respect des corporations pour le cérémonial consacré par un long usage, il est infiniment probables que la marche suivie à l'égard de Salomon Mossé de Vétri avait été adoptée de très bonne heure pour la concession des licences de médecin et de chirurgien, en l'absence d'une faculté de médecine, conférant des grades et des diplômes.

La création de cette faculté se fit attendre bien long-temps à Avignon et fut des plus laborieuses. L'université instituée dans cette ville, en 1303, par le pape Boniface VIII, conformément au vœu de la population, exprimé par les consuls et par un certain nombre de professeurs libres, comprenait bien, en principe, l'enseignement de la médecine<sup>42</sup>, mais, à cet égard, les bulles pontificales restèrent lettre morte pendant un siècle et demi. D'après une clause de ces bulles, l'examen des candidats au grade de docteur et de maître ès-arts dans les trois facultés de droit civil, de droit canon et de médecine, devait se faire en présence du prévôt de Notre-Dame-des-Doms. Les grades étaient conférés au nom de l'évêque. Une disposition spéciale permettait à ce prélat d'autoriser l'examen à huit-clos (*per suffragia secreta*) de certains aspirants au doctorat qui pouvaient ensuite lire publiquement, sans autres licence ni examen. C'était un droit arbitraire et sans contrôle, comme on en rencontre dans tous les temps et sous tous les régimes. Aujourd'hui, il y a aussi des docteurs reçus, sans épreuves préalables, en vertu d'un simple arrêté ministériel.

Mais les statuts de Boniface VIII ne visent que les candidats aux grades de « docteur et de maître ès-arts » aspirant au titre de professeur, ceux qui *voulaient lire*. Quant aux simples praticiens, quel que fût leur titre, *médecins* ou *physiciens*, *chirurgiens* ou *barbiers*, ils recevaient sans doute leur licence des mains du viguiier, comme le juif Mossé de Vétri, après un examen subi devant un jury institué par ce magistrat. Il paraît même que les prescriptions des lettres patentes de Charles II sur la nécessité de cet examen n'étaient pas bien rigoureusement observées, et que les médecins diplômés et assermentés souffraient complaisamment la concurrence de guérisseurs d'aventure, d'empiriques dépourvus de titres professionnels.

Le 12 octobre 1411, par devant maître Gilles Rastelli, notaire à Avignon, comparaissent maître Guido Rastelli, *broquier*<sup>43</sup>, Pierre de la Thouroye, sergent de la

40. Pour les serments qu'ils prêtaient en confirmation d'un acte notarié, les Juifs, au moyen-âge, posaient la main, non point sur le livre de l'ancien Testament, mais sur l'habit du notaire, comme on le voit dans cette formule : *Juravit tacta veste mei notarii ad legem mosaycam per jura mentum quod Judei vocant HAQUINIAM.* (*Min.* de G. Rastelli 1448).

41. *Min.* de M<sup>e</sup> Antoine Bonaud, notaire de la ville d'Avignon

42. *Bulles des calendes de juin et de juillet 1303.*

43. *Broquierius*, fabricant de brocs, seaux et autres objets de boissellerie.

Cour temporelle, et sa femme Catherine. Celle-ci est affligée d'une grave infirmité du sein, et par acte authentique, maître Guido s'engage à la guérir radicalement, avec l'aide de Dieu. De leur côté, Pierre de la Thouroye et sa femme promettent de lui payer une somme de 12 florins, après guérison dûment constatée par des médecins et autres personnes compétentes<sup>44</sup>.

Cette dernière clause témoigne d'une tolérance bien singulière du corps médical à l'égard des empiriques ; il semble surtout hors de vraisemblance qu'une faculté de médecine laissât s'accomplir auprès d'elle des faits aussi attentatoires à ses prérogatives et à ses pouvoirs disciplinaires. Cette anomalie s'explique facilement ; il n'y avait pas encore à Avignon de faculté de médecine. L'évêque Bertrand Aymini, dans ses statuts et règlements de 1303, dit bien qu'ils ont été faits du consentement des docteurs en droit canon, en droit civil et *en médecine*, mais il n'ajoute rien qui implique l'existence d'une faculté de cet ordre. Quant aux nouveaux status édictés en 1398 par l'évêque Gilles de Bellamera, et en 1425 par l'évêque Guidon, ils sont approuvés par les docteurs en droit canon et en droit civil ; il n'est pas question des docteurs en médecine. Seize ans plus tard, le 23 novembre 1441, l'évêque Alain de Coètevi, régleme[n]t de nouveau le régime intérieur de l'université. Cette fois, il est parlé des *maîtres en médecine* ; il est dit qu'ils commenceront leurs cours le 4<sup>e</sup> jour après la fête de saint Luc, à St-Martial ; mais il faut croire que ces cours eurent peu de succès et qu'ils furent bientôt interrompus, puisque, une quinzaine d'années après, on voit les médecins d'Avignon solliciter instamment auprès des syndics de la ville *l'établissement* d'une université de médecine. Le 28 octobre 1458, le Conseil de ville fut appelé à délibérer sur cette question, et il décida à l'unanimité des suffrage, que des instruction conformes au vœu des pétitionnaires seraient données aux ambassadeurs qui devaient bientôt se rendre à Rome pour complimenter le nouveau pape Pie II de son avènement au trône pontifical.

Ces ambassadeurs étaient :

Guillaume Cabassole, *aliàs* de Réal, syndic des originaires, Jacques Bisquerii, florentin, syndic des ultramontains, et Jean Sextoris, syndic des citramontains.

Il portaient au pape, selon l'usage, un riche présent de vaisselle d'argent.

La députation fut parfaitement accueillie par le souverain pontife, et la chancellerie romaine s'affranchit en cette occasion de ses lenteurs traditionnelles, pour donner une solution presque immédiate aux questions qui intéressaient l'université d'Avignon.

Par une bulle du 11 janvier 1459, Pie II réorganisa cette corporation sur de nouvelles bases. Désormais, elle devait comprendre : 1° une faculté de théologie, une faculté de droit canonique et civil, une faculté de médecine, une faculté des beaux arts ou arts libéraux ; le tout ne formant qu'un seul corps universitaire. Trois régents étaient attribués à la faculté de médecine.

Malheureusement cette bulle ne fut jamais exécutée ; l'université d'Avignon, dont elle bouleversait tout l'économie, la considéra comme non avenue. Aussi le Conseil de la ville, vivement préoccupé de ce regrettable état de choses, essayait-il de pourvoir à l'enseignement de la médecine ou appelant à Avignon des médecins étrangers. Il s'en présenta plusieurs. En 1467, le Conseil accorda 100 écus d'honoraire annuels à un *physicien* arrivé depuis peu, à condition qu'il enseignerait son art, qu'il ne pourrait sortir de la ville sans la permission des syndics, même pour raison de peste, et qu'il visiterait les pauvres comme les riches, toutes les fois qu'il en serait requis<sup>45</sup>.

En 1480, le conseil eut à délibérer sur la demande suivante :

44. *Min.* de G. Rastelli. *Ann.* 1441-1442 pag. 46.

45. *Délibération* du 13 octobre 1467.

« A vous nos seigneurs Consuls de cette ville d'Avignon, expose humblement Maître Guillaume Imberti, maître ès arts et bachelier en médecine de Montpellier, que, quoiqu'il y ait ici une université avec une faculté de médecine, l'étude et l'exercice de cette science, toute nécessaire qu'elle soit, sont entièrement négligés<sup>46</sup>, ce qui lui donne lieu d'offrir à la ville d'y enseigner la physique et la philosophie aux conditions ci-apès : 1° Il sera agrégé au corps des médecins en la même forme et sous le même titre qu'il a été approuvé dans l'université de Montpellier ; 2° il jouira de tous les privilèges dont doivent jouir M. le primicier et MM. les docteurs, licenciés, bacheliers et étudiants ;

« Il fera ses leçons à 1 heure et à 2 heures après-midi, au cas que M<sup>e</sup>Pierre Robini, doyen, et M<sup>e</sup>Jean Guillermi, professeur de cette université, veuillent faire les leurs à 8 et à 9 heures du matin. » etc.

Il résulte de cette dernière clause qu'il y avait bien alors à Avignon une faculté de médecine, mais il paraît que le personnel des professeurs était insuffisant. Ce Jean Guillermi était lui-même un professeur à titre temporaire ; le Conseil de la ville l'avait fait venir de Montpellier et avait passé avec lui en engagement de trois ans, aux honoraires de 100 florins par an.

M<sup>e</sup>Guillaume Imberti fut gagé aux mêmes conditions<sup>47</sup>.

En 1485, un médecin marseillais, que l'on disait très habile, offrit aux syndics de se fixer à Avignon, si la ville voulait lui donner quelque chose, une fois tant seulement, pour le mettre en état de faire venir sa famille qui était à Marseille. Le Conseil délibéra de lui allouer 100 florins<sup>48</sup>.

Mais ces expédients ne répondaient que très imparfaitement aux nécessités de la situation. Les professeurs étrangers constituaient un personnel essentiellement mobile ; l'appât d'une position plus lucrative les attirait souvent ailleurs. Dans sa bulle du 13 septembre 1493, par laquelle il règle le chiffre de appointements des fonctionnaires de l'université, le pape Alexandre VI ne mentionne qu'un *seul* régent de médecine, qui devait recevoir 50 florins par an. De là, les négociations incessantes de la municipalité avignonnaise en cour de Rome. Elles finirent par aboutir, en 1503, grâce à l'intervention du cardinal Julien de la Rovère, évêque d'Ostie, qui fut plus tard Jules II. Les statuts nouveaux approuvés par ce cardinal, sur la proposition de son neveu, Galéoto de la Rovère, recteur du Comté Venaissin, attestent l'existence de docteurs *legentes in medicina* ; ils fixent la formule du serment professionnel des médecins. Toutefois, il faut reconnaître que la faculté de médecine d'Avignon ne fut jamais bien prospère : elle était trop près de l'école de Montpellier. Dans le temps de son plein fonctionnement, en 1716, quand le pape Clément XI y créa une chaire de botanique, elle ne comptait en tout que *trois* professeurs<sup>49</sup>.

Si les médecins étaient rares à Avignon à l'origine de cette faculté, en revanche, les *irréguliers* de la médecine y foisonnaient. Ils y prenaient toutes sortes de noms

46. *Cum studium atque exercitium scientiæ medicinalis ad presens vacent et deserantur.*

47. *Délibération du 8 mai 1480.*

48. *Délibération du 14 mai 1485.*

49. Les autres facultés n'étaient pas non plus très florissantes. Le Conseil de la ville cherchait de tous côtés des professeurs, mais il ne voulait pas les payer. Il leur accordait seulement l'exemption des droits de gabelle pour le vin et autres objets de consommation. La délibération prise à ce sujet le 18 septembre 1478, est caractéristique, et ne donne pas une haute idée de la libéralité de l'assemblée municipale. « Sur la question des 100 ducats d'or à remettre au Révérendissime gouverneur pour être partagés entre MM. les docteurs, afin qu'ils régentent cette année, il a été délibéré de ne point donner cette année ni à l'avenir cette somme ni aucune autre, et que la ville restera libre à cet égard, en sorte que si MM. les docteurs veulent enseigner, ils le fassent sans honoraires, et que, s'ils ne le font pas, ils soient assujétis au paiement des droits de gabelle et entrées, comme les autres citoyens. Et incontinent le Conseil a délibéré que MM. les Consuls auront pouvoir de faire venir les docteurs étrangers pour enseigner dans cette ville, à *condition qu'il ne leur donnera rien.* »

que le règlement du 21 novembre 1577, approuvé par le pape Grégoire XIII, nous a conservés dans son article 9 : « Nemo, nisi doctor hujus vel alterius celeberrimæ academiæ, intra civitatem Avenionis medicam facultatem profiteatur artemve exercito, et proinde *pharmacopolæ, chirurgi, myropolæ, tonsores, aliptes, renunctores, obstetrices*, omnesque empirici a medicina facienda prohibentur<sup>50</sup>. »

L'exercice de la médecine était interdit par cet article à tous les empiriques, et permis seulement aux docteurs de la faculté d'Avignon et des autres universités en renom. Mais, comme il arrive toujours, la rigueur du principe s'amollit beaucoup dans la pratique.

Revenons maintenant sur nos pas, et voyons quelle fut, au moyen-âge et au commencement des temps modernes, la condition légale des médecins juifs à Avignon.

Il n'est pas hors de propos, dans l'étude de cette question, d'exposer les vicissitudes qu'ont subies, dans les états ultramontains de l'Eglise, les relations civiles des Israélites avec les Chrétiens.

A partir de Grégoire le Grand, les papes s'étaient généralement montrés bienveillants envers les Juifs. Ils les avaient plus d'une fois protégés, et les règlements qu'ils avaient portés contre eux atteignaient plutôt leur religion que leurs personnes. En fixant son siège à Avignon, la papauté apportait donc dans cette ville des traditions de tolérance et de faveur tutélaire qui dataient de plusieurs siècles<sup>51</sup>.

Les Juifs le comprirent ainsi : « Dès que l'établissement des pontifes à Avignon fut décidé, on y vit affluer, dit M. Beugnot<sup>52</sup>, une nuée d'Israélites que le commerce, autant que l'espoir du repos, y attirait. »

Clément V les reçut avec empressement. Il les protégea contre les violences des bandes d'Anglais et d'Allemands qui vinrent à Avignon, en 1309, dans l'espoir que les chevaliers hospitaliers les emmeneraient avec eux à la conquête de l'île de Rhodes<sup>53</sup>.

A cette époque, le roi de France, Philippe le Bel dépouillait les Juifs et les bannissait de ses Etats.

Jean XXII déploya plus de zèle contre le Judaïsme et fit brûler le Talmud ; mais il se montra tolérant et humain pour les Juifs, et brava même dans la protection qu'il leur accorda, les préjugés de son siècle et les règles de la législation féodale, en abolissant l'usage de confisquer les biens des Israélites convertis. Par le seul fait de sa conversion, le juif, personne servile, sortait du servage et il devenait libre ; mais

50. *Pharmacopolæ* charlatans, marchands d'orviétan.

*Chirurgi*, chirurgiens. Les chirurgiens et les pharmaciens ont toujours fait une rude concurrence aux médecins pour le traitement des maladies. Ils furent long temps à se soumettre aux inhibitions des statuts de 1577. Les docteurs leur intentèrent un procès en 1656, pour exercice illégal de la médecine.

*Myropolæ* du grec *μυροπωλης*, marchands de parfums. Ils vendaient des pommades et des poudres, qui avaient, selon eux, certaines vertus thérapeutiques.

*Tonsores*, barbiers, ou plutôt tondeurs d'animaux, qui guérissaient au *secret*.

*Aliptes* du grec *αλειπτης*, esclaves chargés de frotter et de parfumer les baigneurs. C'étaient des *barbiers-étuvistes*, comme ceux qui formèrent une corporation au XVII<sup>e</sup> siècle, et sur lesquels Walckenaër a donné de si curieux détails dans ses *Mémoires touchant la vie de Mme de Sévigné*. Ils prétendaient guérir certaines infirmités au moyen de frictions pratiquées sur les malades.

*Renunctores*, renoueurs. Cette espèce de guérisseurs s'est conservée jusqu'à nos jours dans quelques départements de l'Ouest et dans les montagnes des Vosges, où on les appelle *rhabilleurs de membres*.

*Obstetrices*, accoucheuses. Leur spécialité médicale était de restreindre l'application du premier précepte de la Genèse.

51. Bardinet, *Condition des Juifs dans le Comté Venaissin*.

52. Beugnot, *Histoire des Juifs d'Occident*.

53. Basnage et M. Beugnot disent que c'étaient des *Pastoureaux*, mais ceux-ci ne parurent que plus tard, sous le pontificat de Jean XXII.

il avait violé la foi qu'il devait à son seigneur et s'était rendu coupable de forfaiture. La loi féodale le traitait en vassal rebelle. En 1320, Jean XXII eut le courage d'abolir cette odieuse coutume ; il déclara que les néophytes seraient désormais à l'abri de toute spoliation<sup>54</sup>.

En ce temps, une calamité formidable s'abattit sur les Juifs de l'Aquitaine, de la Gascogne et du Languedoc. Une armée de brigands qui s'étaient levés par milliers sur tous les points de la France, sous prétexte de délivrer la Terre-sainte, se mit à piller les populations et à dévaster les villes qui ne pouvaient lui résister. Ces bandits, nommés Pastoureaux, parcequ'ils s'étaient recrutés surtout parmi les bergers et les serfs avaient pris pour cri de guerre : Extermination aux Juifs ! Ils égorgèrent, en effet, les Juifs d'Alby, de Toulouse, de Narbonne, de Carcassonne, avec des raffinements de cruauté inouis, et menacèrent d'un sort pareil ceux de Montpellier. Les malheureux qui avaient pu échapper au massacre, ceux qui voyaient s'approcher leurs féroces ennemis, traversaient le Rhône et se réfugiaient à Avignon, implorant le secours du pontife romain. Il ne leur fit pas défaut. Jean XXII, menaça des censures ecclésiastiques quiconque prendrait les armes pour la croisade avant qu'il eût fixé l'époque du départ. Il écrivit en même temps au sénéchal de Beaucaire pour le prier d'arrêter la marche des Pastoureaux. Les églises et les forterres reçurent des garnisons et des munitions de guerre. Défense fut faite aux chrétiens de vendre des vivres aux prétendus croisés. Le sénéchal fit publier que les Juifs étaient sous la protection du roi, et ordonna à tous les citoyens de les secourir au besoin. Il marcha ensuite à la rencontre des Pastoureaux ; avec des troupes régulières, en fit pendre un très grand nombre et dispersa leur armée, qu'on évaluait à 40,000 hommes. C'est ainsi que, grâce à l'intervention énergique de Jean XXII, les Juifs du Comtat furent préservés d'une destruction totale.

Mais l'année suivante, ce pape si libéral ne sut pas résister à la pression de l'indignation publique surexcitée au plus haut point par la découverte du *complot des Lépreux*. On accusait ceux-ci d'avoir voulu empoisonner les puits et les fontaines dans toute la France, à l'instigation des Juifs, soudoyés par le kalife de Grenade. Philippe-le-Long fit emprisonner tous les lépreux de son royaume ; leur procès fut instruit et un grand nombre de ces malheureux furent brûlés. Beaucoup de Juifs eurent le même sort ; ceux qui échappèrent au bûcher furent chassés de France, et se réfugièrent, les uns en Allemagne, les autres en Hollande, à Avignon et dans le Comté-Venaissin. Le pape, touché de compassion, les accueillit d'abord sans hésiter et leur distribua des secours. Mais une coalition redoutable se forma bientôt contre eux entre les membres du clergé inférieur, les artisans chrétiens, le peuple et les *débiteurs* des Israélites. Jean XXII se décida à publier un décret de banissement. Le roi Robert intervint alors, et, à sa prière, le pape s'empressa de révoquer un édit qu'il n'avait signé qu'à regret<sup>55</sup>.

Benoît XII ne se montra pas moins bienveillant envers les Juifs ; aussi, a-t-on remarqué que, sous son pontificat la population israélite avait sensiblement augmenté à Avignon et dans le Comtat.

Mais ce fut Clément VI qui, de tous les papes, déploya le plus d'humanité et de sagesse à l'égard des Juifs. Il leur donna un témoignage éclatant de justice pendant la peste de 1348.

La plupart des auteurs contemporains disent que cette terrible épidémie avait pris naissance dans le royaume de Cathay ; c'est le nom que l'on donnait alors à la Chine. Dans l'espace d'un an, elle désola toute l'Asie.

De l'Asie, elle passa en Afrique, où elle fit un nombre immense de victimes.

54. Depping. *Les Juifs au moyen-âge*, chap. IX. — Bédarrides. *Ibid.* pag. 265.

55. Almaric Auger, *Vie de Jean XXII*. — Contin. de Nangis. pag. 692. Bardinet, *Op. citat.*

Elle fut portée en Europe par des marchands génois et catalans qui commerçaient dans les Indes et venaient de Syrie. Ils débarquèrent en Sicile leurs marchandises infectées, puis à Pise et à Gênes, d'où la contagion se répandit dans toute l'Italie.

Par Marseille et les ports de Catalogue, elle gagna bientôt l'intérieur de la France et de l'Espagne.

En 1349, elle dévasta les bords de l'Océan et les îles de cette mer ; en 1350, l'Allemagne et tout le nord de l'Europe. Elle parcourut ainsi toutes les contrées de ce continent dans l'espace de trois années, et y enleva, dit-on, plus du tiers de la population<sup>56</sup>

Tels furent le point de départ et l'itinéraire de cet horrible fléau ; mais l'imagination du peuple portée au comble de l'épouvante, lui assigna une autre origine. En France, en Allemagne, en Suisse, où les Juifs étaient en horreur, on les accusa d'avoir empoisonné les puits et les fontaines, et on les persécuta cruellement<sup>57</sup>. Quand la peste envahit Avignon et le Comtat Venaissin, où elle exerça, en quelques mois, d'épouvantables ravages, un immense cri de colère et de vengeance s'éleva dans ce pays contre les israélites, et leur vie était partout menacée.

Clément VI les protégea courageusement. Il publia deux bulles très énergiques par lesquelles il les justifiait des crimes monstrueux qu'on leur imputait, et défendait, sous les peines les plus sévères, de les poursuivre pour ce motif, et de les forcer à recevoir le baptême. En même temps, il prescrivit des mesures sanitaires pour combattre les progrès de la contagion, et fit venir à grands frais à Avignon des médecins étrangers, pour remplacer ceux qui étaient morts ou qui avaient fui<sup>58</sup>. Sa voix, malheureusement, se perdit dans les clameurs furieuses des populations, et ne fut écoutée qu'à Avignon et dans le Comté Venaissin<sup>59</sup>

---

56. Jean et Mathieu Villani, *Chron.*, liv. XII, chap. 83. Liv. I. Chap. 1. — Corthusi, *Liv. IX*, chap. 14. — Platina, *Hist. des papes et des empereurs*.

57. Charles Muller. — Basnage. — On prétendit que, indignés de ce que le concile d'Avignon, tenu en 1337, avait défendu aux chrétiens d'épouser des juives et de se servir de médecins juifs, ils étaient allés chercher la peste aux Indes et l'avaient apportée en Europe. (*Albertus Argentinensis*.)

58. Guy de Chauliac et Chalin de Vinario quittèrent alors Montpellier pour se fixer à Avignon. Ces deux médecins ont laissé une description de la peste noire. Guy de Chauliac montra beaucoup de dévouement dans le traitement des pestiférés, et c'est lui qui eut l'idée de faire allumer des grands feux qui brûlaient jour et nuit sur le rocher des Doms et dans les cours du palais pontifical, pour désinfecter l'atmosphère. Il avoue ingénument *qu'il avait peur* ; mais il n'en resta pas moins à son poste. « Et moy, dit-il, pour éviter infamie, n'osay point m'absenter, mais avec continuelle peur me préservay tant que je pus. » Il avait d'autant plus de mérite que beaucoup de ses confrères « n'osoyent visiter les malades, de peur d'être infects. » (*La grand chirurgie*, traduite par Laurent Joubert, chancelier de l'université de Montpellier.)

59. Bardinet, *Op. cit.*

Innocent VI, Urbain V, Grégoire XI, Clément VII<sup>60</sup> et Benoît XIII<sup>61</sup> imitèrent l'exemple de ce pape.

Il fallait une grande énergie de volonté pour oser alors prendre la défense des Juifs. Dans tout l'Europe, ils étaient l'objet d'une haine aveugle et implacable. En Provence, la reine Jeanne les persécutait ouvertement, et dans plusieurs localités on les traquait comme des bêtes fauves<sup>62</sup>. A Avignon même, la population chrétienne les voyait de très mauvais œil, et le Conseil de la ville recevait des doléances continuelles sur la concurrence déloyale et ruineuse que les Juifs faisaient à tous les corps de métiers<sup>63</sup>. On leur reprochait aussi de prêter de l'argent avec des usures énormes<sup>64</sup>. On les chargeait enfin de méfaits imaginaires inventés par l'ignorance et le fanatisme. Sans doute, on doit attribuer à une réelle supériorité d'esprit, à une conception intelligente des intérêts religieux, la tolérance des pontifes avignonnais envers leurs sujets israélites ; mais on peut penser, je crois que l'influence des médecins de cette nation en revendique aussi l'honneur dans une large mesure<sup>65</sup>. En ce temps d'épidémies presque permanentes, quand des menaces de mort planaient sans cesse sur les populations, surtout dans les grandes villes, alors construites dans de très mauvaises conditions hygiéniques, les médecins étaient devenus des personnages très importants ; on voyait en eux, les fantasmagories astrologiques aidant, comme les arbitres de la vie et du trépas. Cela tempérait singulièrement l'exaltation des préjugés de culte. Les médecins chrétiens étaient rares à cette époque,

---

60. On lit dans les manuscrits de M. de Cambis-Velleron (Tome III, fol. 138), une anecdote qui ressemble un peu à une légende, mais que l'histoire confirme en partie. Lorsque le pape Clément VII revint siéger à Avignon au mois de juin 1379, Jeanne, reine de Naples, lui donna quelques galères pour le transporter à Marseille, et de là à Avignon, avec les cardinaux de son parti. (Zurita, *Annales d'Aragon Liv. XVI chap. 24*). Le chroniqueur avignonnais dit que ces galères appartenaient à un riche Israélite de Florence, Josué d'Amant. Il ajoute que dans un voyage que le pape fit incognito sur les côtes d'Italie, Josué l'escortait avec ses galères, lorsqu'il fut attaqué par des vaisseaux que les partisans d'Urbain VI avaient envoyés à sa poursuite. Le juif fit preuve d'un grand courage dans le combat, et fut assez heureux pour ramener le pontife sain et sauf à Avignon. L'attachement de ces deux hommes fut encore augmenté par la conversion de Josué d'Amant. Clément VII le baptisa dans l'église Notre-Dame des Doms, et changea son nom en celui de *Joseph de Saint-Amant de Jésus-Christ*. Le nouveau chrétien quitta Florence et vint s'établir à Avignon avec sa famille. Le pape lui donna les principaux emplois du palais apostolique et lui fit acheter la terre de *St-Chamas*, en Provence, dont sa postérité a pris le nom.

61. Benoît XIII, le célèbre Pierre de Luna, eut pour ami Josué Halorqui, devenu apôtre de l'Espagne sous le nom de *Jérôme de Ste-Foy*, (*Les Juifs d'Espagne*, par Amador de los Ríos).

62. Nostradamus, *Histoire de Provence*, pag. 384, 405.

63. *Délibérations du Conseil de Ville du 13 décembre 1479, du 13 janvier 1480, du 11 décembre 1488, du 15 juin 1493, etc.* Les Juifs avaient envahi toutes les industries, même celle de la *librairie ecclésiastique*. Le 2 décembre 1451, MM<sup>es</sup> Salomon Ferrussol et Davin Bon-Nom, israélites, habitants d'Avignon, vendirent à Christophe Botini, de Sisteron, licencié ès-lois, pour le prix de 30 écus d'or, un livre intitulé : *Archidiaconus aliàs Rosarius super Decreto* (*Min. de Gilles Rastelli An. 1451, fol.100.*)

64. Les intérêts annuels atteignaient quelquefois 40% chiffres avoués. Il est juste de dire que les usuriers de ce temps n'étaient pas tous juifs ; l'usure était aussi largement pratiquée chez les Chrétiens. Les protocoles des notaires du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle sont remplis d'actes relatifs à des prêts sur gage. Hommes et femmes, clercs et laïcs, tout le monde s'en mêle ; les bulles pontificales, les décrets des conciles n'y peuvent rien.

65. Ils faisaient quelquefois de l'abolition d'une mesure vexatoire la condition expresse de leurs services. En 1383, lorsque le duc d'Anjou guerroyait contre Charles de Duras, son compétiteur au royaume de Naples. Il envoya le seigneur de Bellegarde, sénéchal du Languedoc, faire le siège de la capitale de la Provence. Une épidémie très meurtrière de dysenterie se déclara bientôt dans l'armée assiégeante qui la communiqua aux troupes marseillaises. Celles-ci furent contraintes de recourir aux médecins juifs, qui refusèrent de les soigner jusqu'à ce que le Conseil de la commune les eût dispensés de porter le signe que les conciles et les ordonnances royales les obligeaient à coudre sur leurs vêtements. Ils invoquèrent à cette occasion ce texte de l'Ecclésiaste : *Honora medicum ad necessitates, etenim illum creavit Dominus*. (Pitton, *Histoire d'Aix, Liv III, pag. 20.*)

et leurs science, je l'ai déjà dit, était effacée par celle des médecins juifs. Pour se ménager leurs services, le clergé fut obligé de se départir de sa sévérité à l'égard des Israélites<sup>66</sup>. Les conciles défendaient bien, en principe, de recevoir les soins d'un médecin juifs, et renouvelaient de loin en loin cette interdiction, dans les intervalles de rémission de la peste, mais le fléau reparaisant, la tolérance religieuse renaissait avec lui<sup>67</sup>. La médecine juive fleurit à Avignon, jusque dans le palais pontifical, plus que partout ailleurs.

Il m'a paru intéressant de donner ici la liste des médecins chrétiens et juifs d'Avignon dont les noms ont été conservés par les anciens documents que j'ai pu consulter, en y ajoutant les particularités biographiques que j'ai recueillies sur chacun d'eux.

Le plus ancien et le plus illustre de tous est cet *Arnaud de Villeneuve* dont la vie si accidentée ressemble à un roman, et qui porta plus loin qu'aucun de ses contemporains la foi aux rêveries de l'astrologie, de l'alchimie et de la kabale. On lui doit cependant d'importantes découvertes scientifiques, comme celles de l'alcool, de l'essence de thérébentine, des acides sulfurique, muriatique et nitrique.

Quelques historiens le font naître en Languedoc ou en Catalogne, mais il dit lui-même, dans son traité *de Vinis*, qu'il naquit à Villeneuve, au diocèse de Vence (Var), en 1238. Ses parents étaient pauvres, mais la nature lui avait donné un génie supérieur et une inclination naturelle pour l'étude des sciences. Il commença par faire de la médecine empirique dans les villages, puis il vint à Aix, où il étudia la philosophie. Il fut ensuite à Paris, où il passa dix années; de là à Montpellier, où il fréquenta les cours des professeurs Mussardi et Casanide, et d'où il se rendit en Espagne pour suivre les leçons des médecins arabes. Il était en 1285, à Barcelone, lorsque sa réputation le fit appeler auprès de Pierre III, roi d'Aragon, pour panser une blessure que ce prince avait reçue dans un combat. Après avoir voyagé pendant une année en Italie, où il se fit le disciple de plusieurs philosophes pythagoriciens, il retourna en Espagne, à la cour de Jacques II, qui le chargea d'une mission délicate auprès de Robert, roi de Naples et comte de Provence. Ce souverain, que sa haute intelligence et son amour pour les sciences et les lettres ont fait comparer à Salomon, le combla d'honneurs et voulait le retenir à sa cour; mais il se disposait alors à donner ses ouvrages au public, et Paris lui parut le lieu le plus favorable pour cette entreprise. En passant à Avignon, il s'arrêta quelques temps auprès de Clément V. Ce pape le nomma son médecin et s'efforça de l'attacher définitivement à sa personne. Il ne put y réussir. Après quelques mois, Arnaud de Villeneuve partit pour Paris. Arrivé dans cette ville, il enseigna et pratiqua la médecine, mais il se jeta bientôt dans les folies de l'astrologie judiciaire, de l'alchimie, et dans les subtilités de la théologie scolastique. Il éveilla même l'attention des inquisiteurs par des propositions qui sentaient l'hérésie. Ses amis, voyant qu'il y avait danger pour lui à Paris, lui conseillèrent de s'en éloigner. Il se réfugia en Sicile, auprès du roi Frédéric, qui l'accueillit avec bienveillance. En 1313, le pape Clément V, étant tombé malade, lui écrivit de se rendre auprès de lui. Arnaud obéit à son désir et se mit en mer; mais il mourut en arrivant sur les côtes de Gênes. Son corps fut transporté et enseveli dans cette ville.

---

66. Cambis-Velleron, *Tome II, fol. 228*.

67. Le synode d'Avignon, en 1337, avait défendu aux chrétiens de se servir de médecins juifs; celui du 15 avril 1341 leur permit d'avoir recours à eux, en cas de nécessité, et de se procurer des remèdes chez les apothicaires et les épiciers de cette nation. (Dom Martène, *Thesaurus anecdotorum*, Tom, IV page 565.) Cette autorisation leur fut retirée en 1347, par le concile d'Aix (*Histoire de Provence*); mais, nonobstant cette décision, les médecins juifs continuèrent à exercer librement à Avignon, et comptèrent des papes, des cardinaux, des couvents d'hommes et de femmes dans leur clientèle.



Arnaud de Villeneuve a composé plus de 60 traités, qui ont presque tous été imprimés plusieurs fois. Son *Commentaire sur l'école de Salerne* a eu de très nombreuses éditions<sup>68</sup>.

Vient ensuite, par ordre de date, Jean d'Amant, ce médecin-barbier de Jean XXII, dont j'ai raconté la criminelle tentative et la mort affreuse dans la première partie de cette étude. Il y a lieu de croire qu'il était juif et de la famille de ce Josué d'Amant qui devint l'ami de Clément VII. Ses complices, Jean de Limoges et Jacques de Brabant, méritent à peine d'être nommés : c'étaient des charlatans qui se donnaient pour sorciers.

J'ai déjà parlé de *Cecco d'Ascoli* et de *Dino del Garbo*, deux autres médecins de Jean XXII, dont la rivalité eut des suites si funestes. Cecco composa beaucoup de vers que l'on trouve dans les manuscrits des bibliothèques Vaticane, Chigi et Barberino, et un livre de *prédictions astrologiques* conservé dans les archives du Vatican<sup>69</sup>.

J'ai aussi nommé *Jacques de Dondi* et son fils *Jean*, médecins du pape Clément VI et savants astronomes. Le premier construisit la fameuse horloge qui fut placée, en 1344, sur la tour du palais ducal de Padoue. C'était une sphère de cuivre doré, gouvernée par un seul contrepoids, qui marquait, outre les heures, le cours annuel du soleil, suivant les 12 signes du zodiaque, le mouvement des planètes, les phases de la lune, les mois et même les fêtes de l'année. Cette horloge merveilleuse fit donner à Jacques de Dondi le surnom d'*Orologio*, qui se perpétua dans sa famille et en devint le nom patronymique.

Jacques de Dondi composa, sous le titre de *Promptuarium medicinæ*, une compilation de médicaments tirés des médecins grecs, latins et arabes.

Jacques de Dondi collabora au chef-d'œuvre mécanique de son père, et il en a expliqué la construction dans un ouvrage en trois volumes pleins de figures intitulé : *Planetarium*. Il écrivit aussi un traité sur *les bains de Padoue* et *les eaux d'Abano*<sup>70</sup>, et un autre sur *la manière de vivre en temps de peste*<sup>71</sup>. Pétrarque dit qu'il n'avait pas de meilleur ami que lui<sup>72</sup> ; il le voyait souvent et avait avec lui des altercations continuelles sur la médecine, après lesquelles, comme c'est l'usage, chacun gardait toujours son opinion. Il aurait voulu l'amener à prendre l'initiative d'une réforme des mœurs médicales, à déclarer la guerre aux vieux abus. « Combien vous trompez le genre humain ! lui écrivait-il<sup>73</sup>, combien vous abusez de la crédulité et de l'ignorance des malheureux, en leur vendant des mensonges pour des vérités ! Seuls entre tous les hommes, vous recevez une récompense pour l'homicide qui ne doit jamais être impuni et qui mérite toujours châtement. Voilà des paroles qui résonneraient noblement sur tes lèvres, et qui, sortant de ta bouche, auraient une grande autorité ! Mais tu crains la haine de tes confrères ; la peur ou l'ignorance rend tout le monde muet. Moi seul je crie, et personne ne m'écoute ; la foule ignorante ferme l'oreille. Les savants font comme toi, ils fuient la discussion ... La médecine est de tous les arts celui où il y a le moins de risques à courir : un seul barbarisme, un léger solécisme ruinent un grammairien ; un mot qui offense un peu l'oreille discrédite un

68. Extrait de la *vie d'Arnaud de Villeneuve*, par de Haitze.

69. *Codice 9,049*.

70. *Abano* (*Aponus*) est un bourg à huit kilomètres de Padoue, dont les eaux thermales ont été chantées par Claudien, Lucaïn et Martial. L'ouvrage de Jean de Dondi a été imprimé à Venise en 1553, dans un recueil de *Balneis*.

71. Cet ouvrage est en manuscrit dans la bibliothèque Ricardi à Florence.

72. Jean de Dondi aimait beaucoup Pétrarque et avait la plus grande confiance en la sûreté de son jugement. « Tu as le savoir, le génie et la puissance, disait-il dans un sonnet où il avoue de singulières défaillances morales, en toi est mon appui et mon salut. Viens à mon secours, afin que sauvée des gouffres de l'erreur, ma petite barque entre dans le port. » Cet esprit supérieur était sans doute, comme tant d'autres, travaillé par le scepticisme et de dégoût de la vie.

73. *De rebus senilibus, lib, XII, epust. 2*.

orateur ou un poète ; un médecin tue, il n'est pas même accusé ; bien plus, c'est lui qui accuse : Ce malade, c'est le froid qui l'a tué ; celui-là, c'est le jeune. En voilà un qui est mort pour avoir mangé du fruit, cet autre, pour avoir bu de l'eau. Personne ne périt que par sa propre faute ; personne ne guérit que pour la plus grande gloire des médecins. »

Pétrarque avait beau dire ; comme il le reconnaît lui-même, il prêchait dans le désert, et c'était à ce qui lui inspirait la plus vive aversion, c'est-à-dire, à l'astrologie, que les médecins devaient surtout leur réputation et l'empire qu'ils exerçaient sur toutes les classes de la société. L'amour du merveilleux, l'attrait de l'inconnu, de fausses déductions scientifiques, avaient créé cet art prétendu : le charlatanisme s'en empara et l'exploita largement. Pétrarque était bien naïf s'il espérait que les médecins renonceraient volontairement à un si puissant moyen d'influence, à une source aussi fructueuse de profits.

Le Cartulaire de Dulceline de Sade nous en conservé les noms de trois médecins, deux juifs M<sup>es</sup> *Crescas* et *Astruc*, et un chrétien, M<sup>e</sup> *Paul*<sup>74</sup>. Le second avait entrepris de guérir sa cliente de la *bosse*. Nous verrons plus loin le traitement qu'on s'ivait alors pour la cure de cette infirmité.

On sait que Clément VI avait appelé à Avignon de nombreux médecins ; les plus célèbres, avec Jacques et Jean de Dondi, furent *Guy de Chauillac* et *Chalin de Vinario*.

Guy de Chauillac est fortement soupçonné d'avoir fourni à Pétrarque l'occasion d'écrire *les Invectives contre les médecins*. Il était, en effet, originaire du village de Chauillac, dans le Gévaudan, et pouvait être appelé *Montagnard*. Il prit ses grades à Montpellier, vers 1340, pratiqua d'abord à Lyon, voyagea en Italie, séjourna assez longtemps à Bologne, et vint se fixer à Avignon, où il fut le médecin et le chapelain de trois papes. Clément VI, Innocent VI et Urbain V. Il était encore dans cette ville en 1363, année où il composa son livre intitulé : *Inventorium sive collectorium partis chirurgicæ medicinalis*, qui a été traduit par Laurent Joubert, et imprimé à Lyon en 1579, sous ce titre : *La grande Chirurgie de maistre Guy de Cauliac, médecin très fameux de l'Université de Montpellier, composé en l'an de grâce M.C.LXII*. Cet ouvrage est divisé en sept traités ou *doctrines*, dont le 1<sup>er</sup> est consacré à l'anatomie, les cinq suivants, à diverses maladies et opérations chirurgicales ; et dont le dernier, intitulé : *Antidotaire*, est un recueil de moyens thérapeutiques. On y lit aussi une curieuse description de la grande peste. Il en a été fait de nombreuses éditions, et il fut longtemps le seul guide de la pratique médicale et chirurgicale<sup>75</sup>.

Guy de Chauillac était, sous quelques rapports, plus avancé que son siècle ; cependant il croyait à l'influence des astres sur l'origine et la marche des maladies, à l'efficacité des talismans, et il partageait, quoique avec plus de réserve, les superstitions populaires alors régnantes. Toutefois, il est juste de reconnaître qu'il a fait faire de grands progrès à l'art chirurgical et il a mérité d'être appelé le *Père de la chirurgie moderne*<sup>76</sup>.

74. Peut-être Paul Crasso, de Padoue, traducteur d'un traité d'Oribase sur la *dissection des muscles*.

75. Astruc, *Mémoire pour l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier*.

76. Avant Guy de Chauillac, la chirurgie avait déjà atteint un certain degré de perfection. Aussi, Pétrarque met-il les *chirurgiens* bien au-dessus des *physiciens*. « Que dirai-je encore de vos remèdes ? écrit-il à Jean de Dondi, que sur mille, il n'y a pas un qui réussisse ! Il n'y a pas un qui réussisse ! Beaucoup opèrent et souvent tuent les malades : multæ medicinæ officiant et sæpe conficiunt, una non proficit. Je parle des médecins qui se glorifient de porter le nom de physiciens, et qui regarent avec mépris ceux qu'on appelle chirurgiens, et auxquels ils abandonnent les opérations malpropres. Cependant, plus d'une fois, sur moi et sur d'autres, j'ai constaté les excellents effets des remèdes de ces derniers praticiens, et j'ai vu leurs procédés guérir de graves blessures et de fétides ulcères, ou en calmer promptement la douleur. Les chirurgiens voient ce qu'ils font, tandis que vos physiciens agissent toujours en aveugles. »

Chalin de Vinario, ainsi nommé de Vinas (Vinarium), petit village des environs de Béziers, lieu de sa naissance, fut, comme Guy de Chauliac. Le médecin de trois papes. On le regardait comme un des plus habiles physiciens d'Avignon. Dans un ouvrage publié à Lyon en 1542, par Guillaume Lothier, chirurgien de Montpellier, il a décrit les épidémies de peste qui désolèrent nos contrées en 1348, 1360, 1373 et 1383, indiqué les causes, les signes de cette terrible maladie, et donné les moyens de s'en préserver et de la guérir. Il était très convaincu de la réalité des rêveries astrologiques du moyen-âge, et il attribuait sérieusement l'origine de la peste à une conjonction de Saturne, de Jupiter et de Mars dans le 19<sup>e</sup> degré du Verseau. Était-il chrétien ou juif? Ses biographies n'en disent rien, mais je suis porté à croire qu'il appartenait à la même famille que ce Salomon de Vinario qui figure, en 1358, parmi les débiteurs de Jean Textoris, trésorier de la ville d'Avignon<sup>77</sup>.

Jean d'Alais (de Alesto), autre médecin de Clément VI, est beaucoup moins connu que les précédents. Je n'ai trouvé sur lui aucun détail biographique.

Trois médecins et deux chirurgiens juifs figurent en titre dans le serment prêté au pape Innocent VI en 1358<sup>78</sup>, et six chirurgiens de la même nation dans l'hommage rendu, en 1374, à Grégoire XI par tous les corps de métiers<sup>79</sup>. Voici les noms de ces derniers :

MM<sup>es</sup> *Vital de Rocha,*  
*Joseph Astruc,*  
*Aaron de Mayranicis,*  
*Astruc Bonnet,*  
*Vidal de Bider,*  
*Vidal de Stella.*

Faut-il conclure de cette liste, qui ne comprend que des israélites, que la défaveur attachée, selon Pétrarque, à la profession chirurgicale, en faisait abandonner l'exercice aux praticiens juifs? Je pose la question sans pouvoir la résoudre. Il est certain toutefois que quelques années plus tard, les chrétiens, aussi bien que les Juifs, pratiquaient les opérations qui sont du domaine de la chirurgie.

Des médecins de Grégoire XI, un seul a laissé des témoignages écrits de sa science; c'est *Jean de Tournemire (Tornamira)*, né en 1380, à Pouzols, dans le diocèse d'Albi. Selon d'Aigrefeuille, auteur de *l'Histoire de Montpellier*, il aurait pratiqué l'art de guérir dès l'âge de 20 ans, et il était, en 1387, médecin du pape

---

On distinguait primitivement les *chirurgiens en robe longue* ou *maîtres en chirurgie*, des *chirurgiens-barbiers*. Les premiers étaient ceux qui avaient étudié la médecine. Ils avaient pour insigne une *boite*. Les seconds n'étaient que des praticiens. Leur insigne était une *lancette*. Ils furent réunis, au XVII<sup>e</sup> siècle, en une seule corporation, et eurent pour patrons St Côme et St Damien.

A Avignon, dans le temps qui nous occupe, les chirurgiens-barbiers étaient très nombreux, et les simples coupeurs de barbe, *barbilonsors*, maniaient la lancette et le bistouri aussi bien que le ciseau et le rasoir. Ce cumul est attesté par une foule d'actes notariés, tels que *contrats d'association, testaments, inventaires*. En voici, un curieux spécimen. Dans son testament du 17 juillet 1452, (Min. de G. Rastelli.) Dame Léonarde Pachaude, veuve de M<sup>e</sup> Mangin Guérin, *barbitonsor*, habitante d'Avignon, lègue à M<sup>e</sup> Pierre Theurot, *barbitonsor*, de Châlons-sur-Saône, aussi domicilié à Avignon, en reconnaissance des services qu'il lui rend tous les jours dans sa maladie et des dépenses qu'il fait pour elle, tous les ustensiles d'une boutique de barbier, tels que bassins, marmites, miroirs, lavabos, pierres à aiguiser, roues, fioles, braséros, caisses, archebancs (*bancs à coffre*), chaises, rasoirs, ciseaux, peignoirs, *livres de chirurgie*, et généralement tout ce qui appartient à la dite *boutique de barbier et de chirurgien*.

Dans un autre testament, reçu par le même notaire, Perrin Pra, *barbitonsor*, lègue à l'hôpital de Notre-Dame de Nazareth, où il est malade, un étui de chirurgie garni d'argent.

77. *Papiers de la succession de Jean Textoris. Cartulaire de la ville d'Avignon, obligation de 25 florins d'or, souscrite par Salomon de Vinario, juif, le 28 septembre 1358.*

78. *Arch. municip.* K. K. 82.

79. *Ibid. Délibération du Conseil, du 6 octobre 1374.*

Clément VII. Il occupa sans doute le même poste auprès d'Urbain V, qui donna au collège d'étudiants par lui fondé à Montpellier<sup>80</sup>, les Commentaires de Tournemire sur Galien, Rhasès et Almanzor<sup>81</sup>. Ce médecin avait composé d'autres ouvrages, dont quelques uns ont été imprimés longtemps après sa mort<sup>82</sup>. Les archives départementales de Toulouse possèdent un manuscrit contenant la plupart de ces traités<sup>83</sup>.

Tournemire avait une fille nommée Marguerite, mariée à Pierre Saisse, de Montpellier. A peine âgée de 18 ans, elle fut atteinte d'un cancer du sein. Tournemire, jugeant le mal incurable, demanda d'Avignon des reliques de Pierre de Luxembourg, mort depuis peu en odeur de sainteté. Ces objets vénérés furent appliqués sur la partie malade, et l'on dit que la guérison s'en suivit<sup>84</sup>. Je cite ce fait parce qu'il prouve que les professeurs de l'école de Montpellier n'avaient pas attendu, pour se marier, la publication de l'ordonnance du cardinal d'Estouteville, qui, en 1452, dispensa les médecins chrétiens, considérés jusque-là comme *clercs*, de l'obligation de garder le célibat.

Vers 1400, Jean de Tournemire devint doyen et chancelier de la Faculté de Montpellier. Il était très bien en cour, et l'on voit dans les *Collations* de bénéfices que Grégoire XI s'était réservés, que sa recommandation était toujours accueillie avec faveur<sup>85</sup>. On peut présumer que les autres médecins qui sont désignés sans le même registre étaient aussi attachés au service du palais apostolique.

Voici leurs noms :

MM<sup>es</sup> *Jean Adhémar*, médecin du cardinal de Saragosse.  
*Bernard de Cologne* ;  
*Raymond de Jesolis*,  
*Raymond Salayonis*.

A ces médecins, il faut ajouter *Jean de Parme*, bien connu pour avoir fait partie du personnel médical de la Cour pontificale, sous Urbain V et son successeur<sup>86</sup>. Il était chanoine de l'église de Parme, et, à ce titre, collègue de Pétrarque<sup>87</sup>. Ce poète fait de lui un grand éloge : il dit « qu'il n'est pas seulement célèbre dans sa patrie, mais à Avignon, à la cour romaine, où, parmi la foule des médecins du pape et des cardinaux, il passait, sinon pour *le premier*, du moins pour un *des premiers*<sup>88</sup>. » Mais il raille doucement d'une petite manie : « Lui aussi, dit-il, comme font tous les médecins, prohibait absolument l'usage des fruits ; mais il faisait une exception pour les figes. Il ne permettait pas seulement d'en manger, il les recommandait très expressément ; et sais-tu pourquoi ? Parce que les autres fruits l'incomodaient, et qui aimait passionnément les figes<sup>89</sup>. »

Dans la même lettre, il lui reproche plus sévèrement l'admiration qu'il professait pour les médecins arabes : « Tel est votre engouement pour ces barbares, que

80. Le *Collège de Mende*, fondé pour 12 étudiants en médecine. L'inscription suivante était gravée sur la porte de cet établissement :

Felices vigeant medici, quos Papa creavit  
 Urbanus quintus, qui mimatensis erat.

81. D'Aigrefeuille, *op. cit.* 2<sup>e</sup> partie page 346.

82. *Opus seu Clarificatorium Johannis de Tornamira, doctoris atque decani Studii Montipessulani super nono Almanzoris cum textu Rhasis*. Ludg. 1501 ; Venise 1521. — *Tractatus de febribus*. Ludg. 1500. Venise 1507. — *Isagoge ad prasicam medicinæ*. Ludg. 1502.

83. *Messenger de Vaucluse*, du 5 juillet 1408.

84. arch. départ. de Vaucluse. *Procès-verbal de la canonisation de St Pierre de Luxembourg*.

85. *Arch. départ. de Vaucluse*, Registre côté D. 264.

86. *Ibid.* *Fonds du chapitre de N.-D. des Doms, registre n° 23-1, Reconnaiss. de St-Genies, 1372.*

87. *Lettre de Pétrarque à Jean de Dondi, le 15 décembre 1370.*

88. *Lettre de Pétrarque à Jean de Dondi, le 13 décembre 1370.*

89. *Ibid.*

j'ai entendu dire à Jean de Parme, dont je viens de parler, en présence d'autres médecins qui l'approuvaient, que, s'il existait parmi les latins un homme aussi savant qu'Hippocrate, il pourrait peut-être parler, mais n'oserait point écrire, sinon en grec ou en arabe, et que, s'il l'osait, on le mépriserait<sup>90</sup>. »

En parcourant les minutes des notaires et d'autres documents authentiques, de 1377 à 1448, on rencontre aussi un assez grand nombre de médecins juifs, savoir :

MM <sup>es</sup>	<i>Thoros Bonnifax,</i>	Physicien <sup>91</sup>
	<i>Abraham de Milhau,</i>	id. <sup>92</sup>
	<i>David Vital de Marseille,</i>	id. <sup>93</sup>
	<i>Vital de Beziers,</i>	Chirurgien <sup>94</sup>
	<i>Vitalis de Milhau,</i>	physicien <sup>95</sup>
	<i>Mossé de Cavaillon,</i>	Id. <sup>96</sup>
	<i>Salomon Dieulosal de Stella,</i>	Id. <sup>97</sup>
	<i>Mossé de Pampelune,</i>	Id. <sup>98</sup>
	<i>Isaac de Portis,</i>	Id. <sup>99</sup>
	<i>Nathan Creyssentii,</i>	Id. <sup>100</sup>
	<i>Salomon de la Roche,</i>	Id. <sup>101</sup>
	<i>Bonias de Beaucaire,</i>	Id. <sup>102</sup>
	<i>Bellaut de Stella,</i>	Chirurgien <sup>103</sup>
	<i>Boniac Botarel,</i>	Physicien <sup>104</sup>
	<i>Bonjues Nathan,</i>	Id. <sup>105</sup>

Dans la guerre que la Avignonais eurent à soutenir, de 1410 à 1412, contre le pape Benoit XIII, les finances de la ville étant très obérées, le Conseil dut, à plusieurs reprises, contracter des emprunts publics, par paroisses. Dans la liste très nombreuse des souscripteurs, on voit figurer 13 *barbiers* et 2 *physiciens* seulement. L'empressement des premiers était-il inspiré par un patriotisme plus ardent ou par le désir de prolonger un conflit qui devait multiplier les opérations chirurgicales ? J'opte volontiers pour la première hypothèse. Malgré les descriptions dramatiques des historiens de cette guerre étrange, il ne paraît pas que le siège du palais papal ait été des plus meurtriers, à en juger par les médicaments qu'acheta le trésorier de la ville pour les citoyens qui pourraient être blessés pendant l'assaut<sup>106</sup> :

6 livres de sucre rosat et de sucre en pain ;  
4 livres d'avenat ;  
Orge pour tisane ;  
2 livres d'huile rosat.

On dirait que ce bon trésorier, qui était en outre épicier, avait prévu que les émotions du combat feraient plus de victimes que les bombardes des Catalans de Rodrigue de Luna.

Le personnel médical de l'armée assiégeante comptait 3 aides-barbiers, sous les ordres de maître *Hugonin*, maître en chirurgie.

Voici les noms des médecins et chirurgiens qui souscrivirent à l'emprunt municipal de 1410 ; quelques familles avignonaises y trouveront peut-être des aïeux :

90. Si quis latinorum Hippocrati etiam pars existeret, loqui quidem posse ; nisi Græcus tamen aut. Arabs, scribere non auderet, et si scriberet, sperneretur.

106. *Comptes de la ville. Siège du palais (1410 - 1412)*

MM <sup>es</sup>	<i>Jean de la Grave,</i>	Physicien,
	<i>Albaric</i>	Barbier,
	<i>Pierre Molar,</i>	Id.
	<i>Jean le Breton.</i>	Id.
	<i>Imbert,</i>	Id.
	<i>Pierre Got de Got,</i>	Physicien,
	<i>Raymond Charron,</i>	barbier,
	<i>La Barbière du pont,</i>	Id.
	<i>Pierre Joly,</i>	Id.
	<i>Jacques Deszet,</i>	Id.
	<i>Etienne Hulot,</i>	Id.
	<i>Jean Bricon,</i>	Id.
	<i>Pierre de la Haie,</i>	Id.
	<i>Jean,</i>	Id.
	<i>Hugonin,</i>	Id.

Les actes notariés, les registres de reconnaissances féodales du XV<sup>e</sup> siècle ne mentionnent pas moins de praticiens juifs que ceux du XIV<sup>e</sup>. Les minutes de M<sup>e</sup> Garnerety en mentionnent 5, de 1406 à 1409 ; celles de M<sup>e</sup> Bonthosii, 3, de 1418 à 1421 ; celle de M<sup>e</sup> Girardi, 17, de 1426 à 1468 ; celle de M<sup>e</sup> Rastelli, 3, de 1435 à 1448 ; celles de M<sup>e</sup> Laurent Machaélis, 2, en 1454 ; celles de M<sup>e</sup> Bellini, 3, en 1470 ; en tout 33<sup>107</sup>. A cette époque, leur influence ne s'est pas amoindrie, de bien s'en faut, puisque M<sup>e</sup> Durand, *Medicus Judeus*, en 1441, peut cumuler l'emploi de médecin des Frères-Mineurs, avec l'office de fermier des revenus de la Chambre apostolique<sup>108</sup>.

Je n'ai rencontré dans les protocoles des notaires, pour le même espace de temps, que trois médecins chrétiens : M<sup>e</sup> Jean de Claret<sup>109</sup> et M<sup>e</sup> Jean Textoris<sup>110</sup>, tous deux maîtres en médecine, et M<sup>e</sup> Jean Régis, maître-es-arts et licencié en médecine<sup>111</sup> ; et dans les archives municipales, M<sup>e</sup> Sylvestre, médecin des religieuses de Sainte-Catherine<sup>112</sup>. Mais il y en eut sans doute beaucoup d'autres, en dehors de la Faculté de médecine dont on peut dire, comme de la jument de Rolland : *Andava combattando, ma era morta*. On en voit la preuve dans l'acte de constitution de la confrérie de St-Côme et St-Damien, fondée en 1492, par les apprentis barbiers ou chirurgiens, dans l'église de St-Jean-le-Vieux. Les fondateurs étaient au nombre de 43, tous chrétiens et attachés à des patrons de ce culte<sup>113</sup>. Et cependant, chose singulière, quand la peste menace de nouveau Avignon, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est encore aux médecins juifs que ses consuls s'adressent de préférence pour organiser le service de santé. En 1506, au mois de septembre, plusieurs cas de mort, accompagnés de symptômes pestilentiels, s'étant produits dans la ville,

107. On en trouverait certainement beaucoup plus si on avait la liberté de fouiller à loisir tous les protocoles des anciens notaires d'Avignon. Mais il n'est pas facile d'aborder les archives de quelques études.

108. *Cartulaire des Cordeliers*, tome III, 1431, (Arch. dép. de Vaucluse).

109. *Min.* de G. Rastelli, 1452, pag. 68, *Acquit d'une somme prêtée par Jean de Claret, maître en médecine délégué au concile de Bâle*.

110. *Ibid.* *Testament de M<sup>e</sup> François de Ste-Croix, legs fait à M<sup>e</sup> Jean Textoris, maître en médecine*.

111. *Ibid.* p.102. *Testament de dame Constance, veuve de Gaspard Bathier, bachelier ès-lois*.

112. Délibération du Conseil de Ville du 5 août 1373.

113. Arch. municip. *Min.* d'Ambianis, notaire de la ville, 1497 à 1500, fol 118. Voici les noms de ces apprentis : Guillaume Aubert, Guillaume Barbut, Pierre Vitalis, André de Laval, Louis de Vassy, Jean de Bresse, Henriquet Besson, Jacques Ancelin, Jacques Brulhet, dit *le Marlégat*, Martin Ravot, Albert Balaire, Henri Jovis, Simon Cruvelly, Guillio Futrau, Philibert Bender, Laurent Rameau, Noé de Villart, François Girardi, Jean Monerii, Nicolas Damnicolas, Benoît Gautier, Nicolas Raymond, Claude Genitori, Guillaume Peysandal, Laurent Junier, Antoine Gay, Pons Monger, Jacques Mybt, Guillaume du Bar, Jean de Paris, Mathieu Utroi, George de L'Allemagne, Jean Gonin le Petit, Jean de la Doussayne et Damien Chinar.

le corps consulaire chargea M<sup>e</sup>Videz, médecin juif, de visiter les cadavres<sup>114</sup>. Les soupçons n'étaient que trop fondés. Bientôt l'épidémie éclata dans tous les quartiers et y fit de nombreuses victimes. Elle dura plus de vingt ans, avec des intermittences plus ou moins longues. On institua, pour traiter les malades, un bureau formé d'un médecin et de deux chirurgiens chrétiens, M<sup>es</sup>Léon Beturel<sup>115</sup>, Jean Bourgeois, dit le Bourguignon<sup>116</sup>, et Guillaume Gasel<sup>117</sup>; de deux médecins et de chirurgiens juifs, M<sup>es</sup>Mossé Alfandéry<sup>118</sup>, Videz<sup>119</sup>, Samuel de Lunel<sup>120</sup> et Jessé de Cavaillon<sup>121</sup>.

Mais ce qui paraît plus extraordinaire, c'est la nomination du juif Emmanuel de Lattes, physicien, à une chaire de l'Université d'Avignon, le 31 mars 1529<sup>122</sup>. Ce jour-là la médecine juive conquiert officiellement ses droits de cité dans la ville pontificale.

### III

Quand on n'aurait pas le témoignage de Pétrarque, il suffirait de lire les ouvrages des médecins du moyen-âge, chrétiens et juifs, pour se convaincre que tous les procédés thérapeutiques de cette époque étaient empruntés aux Arabes. Tout le monde alors *arabisait*, qu'il s'agit de médecine, de sciences naturelles ou de littérature. Pétrarque en était exaspéré. « Avant de quitter, écrit-il à Jean de Dondi<sup>123</sup>, je te conjure de mettre de côté les Arabes dans tous les conseils que tu auras à me donner. Méprise l'opinion publique. Je sais que la Grèce a produit jadis des hommes très remarquables par leur intelligence, de savants phisosophes, d'habiles poètes, de grands orateurs, des mathématiciens éminents, et les princes de la médecine; mais connais-tu les médecins des Arabes? Quant aux poètes de cette nation, rien de plus efféminé, de plus amollissant, de plus énervant, en un mot, de plus licencieux que leurs œuvres. »

Sur ce dernier point, le chantre de Laure est non seulement injuste, mais coupable d'ingratitude. Quels emprunts n'a-t-il pas faits aux troubadours? Et quels

114. Arch. municip. *2<sup>e</sup> registre des mandats de l'Hôtel-de-ville, fol. 234*. « Mandat de 6 florins à M<sup>e</sup>Videz, médecin juif, pour avoir fait plusieurs visitations de corps morts, pour voir s'il y avait pestilence. »

115. Ibid. « Tradite magistro Leoni Beturelli physico sanitatis summam viginti scutorum auri. »

116. Ibid. « Tradite magistro Johanni Borgesi, alias le Bourgonghon, barberio et cirurgico sanitatis, presentis civitatis Avinionis summam viginti scutorum auri de rege cum signo solis. »

« E idem solvi pro prima solutione suorum stipendium pro uno anno ascendentem ad sexaginta scuta similia, viginti scuta. »

117. Ibid. *13<sup>e</sup> registre des mandats*. « Tradatur magistro Guillermo Gasel, barbitonsori et sirurgico sanitatis summa viginti octo florenorum pro stipendiis suis. »

Ce Guillaume Gasel devint le médecin du maréchal Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice, qui commandait à Avignon l'armée de François 1<sup>er</sup> en 1524. Le maréchal l'appela « son cher et bien-aimé, » et pour le récompenser de ses services, il lui donna la fourniture de vivres et autres approvisionnements du Camp royal? Je possède l'acte original de cette concession, portant le sceau et la signature du fameux La Palisse.

118. Ibid. « Mandatur vobis ut traditis magistro Mossé Alfandery Judeo medico conducto per civitatem ad necessitatibus pestis et pro curandis pestiferatis summa nonaginta florenorum pro stipendiis suis. »

119. Vide supra

120. Arch. municip. *13<sup>e</sup> registre des mandats*. « Tradite Samuelli de Lunello Judeo, chirurgico sanitatis, florenos triginta in diminutione stipendiorum suorum. »

121. Ibid. « Payez à Jessé de Cavaillon, juif, chirurgien de la sante à Avignon, 27 florins et demi, dont 20 florins pour ses gages et 7 florins et demi pour les fournitures qu'il a faites pendant un mois. »

122. *Délibération du Conseil de ville du 31 mars 1529*. MM les « Consuls ayant dit qu'ils avaient convenu avec M<sup>e</sup> Emmanuel de Lattis, juif, physicien, our qu'il enseignât pendant un an en cette ville, sous les honoraires de 3 écus par mois, en temps de peste, ou bien 5 écus par mois, qu'il y ait peste ou non, il a été délibéré de le retenir pour un an sous ces derniers honoraires.

123. *De rebus sensilibud*, Lib. XII., epist 2.

furent les modèles et les ancêtres des troubadours, sinon les Arabes d'Espagne et de Septimanie ?

Comme poètes, comme conteurs, les Arabes furent les initiateurs de la littérature chevaleresque ; les *Sonnets*, les *Canzoni*, les *Ballades*, semblent être des traductions des *Cassides* et des *Ghazéles*. Mais l'imagination exubérante qui enfanta ces œuvres si gracieuses égara complètement les maîtres et les disciples des écoles d'Alexandrie, d'Antioche et d'Harran ; ils créèrent le *Roman de la Médecine*.

Ils avaient cependant étudié cet art dans les ouvrages des médecins grecs, dans ceux du moins qui avaient échappé à l'incendie de la fameuse bibliothèque de Cléopâtre<sup>124</sup> ; or, ces ouvrages étaient presque tous puisés dans les écrits d'Hippocrate et de Galien, les pères de la *médecine expérimentale*<sup>125</sup>. Mais chaque peuple a son génie particulier qui marque de son sceau, qui revêt de ses couleurs, qui s'assimile en un mot tout ce qu'il touche ; au lieu de rivaliser avec leurs maîtres en prenant comme eux l'observation pour guide, ils leur empruntèrent seulement leurs vaines spéculations, leurs raisonnements subtils et oiseux. Aussi montrèrent-ils plus de goût pour les ouvrages de Galien que pour ceux d'Hippocrate, parce qu'ils sont plus conformes au penchant des orientaux pour les théories diffuses et les gloses interminables. Mais ils laissèrent bien loin leur maître dans l'emploi des remèdes ; ils les prodiguèrent avec une véritable intempérance et sans consulter bien judicieusement la nature des maladies. Les produits si riches de leur sol, leur commerce avec l'Inde favorisaient cette tendance. Leurs préparations si compliquées et parfois si étranges<sup>126</sup>, exigeaient un grand appareil pharmaceutique ; c'est à eux que l'on doit l'invention cornues, des matras, des alambics, des aludels, etc. Ils distillaient toutes les plantes, ils composaient des sirops de toute espèce. Ils aimaient aussi à donner à leurs pilules et à leurs bolus une apparence fastueuse et qui n'était pas exempte de charlatanisme ; ils les enveloppaient de feuilles d'argent et d'or, ce qui ajoutait un prix inutile à ces médicaments déjà très chers ; ils mélangeaient des poudres de pierres précieuses dans leurs électuaires et leurs cordiaux.

Les Arabes ont eu le mérite d'introduire la chimie dans la médecine<sup>127</sup> ; mais ils ne le firent pas d'une manière plus rationnelle : des signes mytérieux, des représentations hiéroglyphiques leur tenaient lieu de formules scientifiques. Géber, un de leurs plus savants alchimistes<sup>128</sup>, fut un des premiers à tenter de transformer en or tous les métaux ; il croyait au *remède universel*.

Leur botanique se réduisait à la connaissance des propriétés curatives des *simples* vulgaires ; mais trop souvent les noms qu'ils donnaient à ces plantes sont pour nous inintelligibles. On sait seulement que Dioscoride était leur auteur favori.

L'anatomie des Arabes ne compte pas ; les dogmes religieux de ce peuple s'opposaient à la dissection du corps humain. On trouve cependant dans les traités de Rhasès, de Mésué et d'Albucasis des méthodes d'embaumement.

124. Ce fut en 642 que la Bibliothèque d'Alexandrie fut brûlée par ordre du Kalife Omar. Les ouvrages qu'elle renfermait, au nombre, dit-on, de 700,000 servirent à chauffer pendant six mois les 400 bains de Constantinople. On pense que beaucoup de manuscrits furent sauvés par les médecins arabes.

125. On sait ainsi, par les savants travaux du D<sup>r</sup>Clifton, que, dans les premiers siècles de notre ère, de nombreux médecins arabes avaient étudié dans les principales villes de la Syrie et de la Perse, et la doctrine d'Hippocrate était fort connue, depuis que l'empereur Aurélien avait envoyé en Orient des médecins grecs, pour faire plaisir à sa fille, marié à Saper, roi de Perse.

126. Mésué et Albucasis faisaient entrer dans certaines compositions de la poudre de *momies*. Il paraît que ce singulier remède était aussi employé par les médecins d'Avignon, puisqu'il figure dans le *Livre des tarifs de la Gabelle*, conservé dans les Archives de l'Hôtel-de-Ville et portant la date de 1397. On trouve dans ce registre, sous la rubrique : *Speciaria menuda et grossa*, tous les médicaments d'origine étrangère, alors en usage, et qui étaient soumis à un droit d'entrée.,

127. Les mots *Kimia*, *Al Kimia* sont certainement d'origine arabe.

128. Selon quelques auteurs, Géber n'était ni médecin ni arabe ; il était grec, mais il écrivait en arabe.



La chirurgie fut longtemps chez les Arabes à l'état d'enfance. Ils faisaient un grand usage de l'ustion, et l'Al Tacrif d'Albucasis, leur plus habile opérateur, est rempli de modèles d'instruments à cautériser, brûlez, cerner, etc.

Ils croyaient enfin à toutes les chimères de l'astrologie et au pouvoir des talismans. Ces croyances, il faut le dire, sont aussi vieilles que le monde ; elles furent longtemps en honneur chez tous les peuples asiatiques, spécialement chez les Perses et les Chaldéens. Les poètes satiriques grecs et romains eurent les premiers le courage de les tourner en ridicule<sup>129</sup>. Mais elles avaient jeté de bien vivaces racines dans l'esprit humain ; l'antiquité les légua au moyen-âge, et les temps modernes les ont vu reflourir avec une singulière puissance. Sous les règnes de Henri III, de Henri IV et même de Louis XIII, les médecins ne consultaient-ils point encore les astres dans le traitement des maladies ? Ne se mêlaient-ils pas, comme Michel Nostradamus, de prédire l'avenir ?

C'est de Montpellier que les doctrines médicales des Arabes se répandirent en Provence et en France<sup>130</sup>. Elles y avaient été apportées, dit-on, par des médecins juifs chassés d'Espagne ; mais il est probable qu'elles y étaient déjà connues lorsque les Sarrazins occupaient la Septimanie, et qu'elles y comptaient de nombreux adeptes. Ce ne fut qu'en 1220 que le cardinal Conrad organisa officiellement l'école de médecine de Montpellier et lui donna des statuts ; mais depuis longtemps déjà les médecins de cette ville, sans former un collège, jouissaient d'une réputation qui attirait vers eux les malades. Saint Bernard parle, dans une de ses lettres, d'un archevêque de Lyon, qui, allant à Rome, en 1153, tomba malade à St-Gilles, et se rendit à Montpellier, ou « il dépensa avec les médecins ce qu'il avait et ce qu'il n'avait pas. » Au XIII<sup>e</sup> siècle, la Faculté était tout arabisante : on le voit par les écrits de Constantin, de Valescus de Tarente et d'Arnaud de Villeneuve.

C'est dans cette école que se formèrent les médecins d'Avignon, à la tête desquels il faut placer Guy de Chauliac, Chalin de Vinario et Jean de Tournemire. Quant à ceux que les papes firent venir d'Italie, ils avaient été nourris des mêmes doctrines dans la célèbre école de Salerne.

Les disciples suivirent naturellement les errements des maîtres ; cependant, c'est un progrès à constater, les médecins avignonnais, se montrèrent plus sobres de médications fantastiques : on ne rencontre plus dans leurs formulaires certaines bizarreries thérapeutiques des professeurs de Montpellier. Citons-en quelques-unes.

Gilbert d'Angleterre, l'auteur d'un *Compendium de médecine* longtemps estimé et étudié, prétendait guérir la léthargie en attachant une truie dans le lit du malade.

Dans le traitement de l'apoplexie, il provoquait la fièvre au moyen, d'un mélange d'œufs de fourmis, d'huile de scorpion et de chair de lion.

Il conseillait, pour vaincre la stérilité et l'impuissance, de s'attacher au cou un parchemin sur lequel on aurait écrit, avec du suc de grande consoude, les mots suivants : *Dixit Dominus : Crescite, UTHIOTH* ; et *multiplicamini, TABACHAY*, et *replete terram, AMATH*.

129. Voir dans l'*Anthologie grecque* les épigrammes comiques de Lucille, de Philodème, de Philippe, d'Agathias, de Nicarque, etc.

130. « La médecine arabe, dit Astruc, était en grande faveur à l'école de Montpellier. Elle ne l'était pas moins dans les autres universités ; Ermengaut Blasius, médecin de Philippe le Bel, avait ajouté ses commentaires à ceux d'Averroès sur les *Cantica* d'Avicenne. Il se vantait de deviner les maladies au seul aspect de malade ; c'est ce qu'on appelle l'*art sphénique*. »

En des temps plus rapprochés de nous, les *cantica* étaient encore tellement en honneur dans nos contrées, qu'une dame poète, appartenant, je crois, à une ancienne et très honorable famille de Bollène, *Guillemine de Faucher*, publia, au 17<sup>e</sup> siècle, une traduction de cet ouvrage, en vers élégiaques, Nicolas Lallemand, médecin de Bollène, mort en 1638, possédait un exemplaire de ce poème, comme on peut le voir dans l'inventaire de sa bibliothèque, qui contenait aussi plusieurs traités de médecine, de philosophie et d'astrologie traduits de l'arabe. (Arch. départ. de Vaucluse, *Cour de Bollène*, B. 1638.)

Arnaud de Villeneuve recommandait, comme moyen prophylactique, en temps de peste, l'usage du poisson et celui des écrevisses principalement, *parce qu'elles ont la propriété spécifique de conserver la vie et la sante, eu égard à l'habitude où elles sont de changer d'écaillés tous les ans*<sup>131</sup>.

Bernard de Gordon, l'auteur du *Lilium medicinæ*<sup>132</sup>, n'était guère moins original. Voici le traitement qu'il prescrivait pour l'épilepsie : « quand le patient est dans le paroxysme, quelqu'un n'a qu'à appliquer la bouche sur son oreille, et à répéter trois de suite ces trois vers :

Gaspard fert myrrham, thus Melchior, Balthazar aurum :

Hæc tria qui secum portabit nomina regum,

Solviture a morbo, Christi pietate, caduco.

« On a souvent répété, dit le docte professeur, l'expérience de ce procédé. Le succès n'en est pas contestable ; mais la guérison est parfaite, si le malade porte les paroles en question suspendues à son cou<sup>133</sup>. »

Au chapitre de la faiblesse de la vue, Gordon formule la composition d'une drogue capable, selon lui, de faire lire, sans lunettes, à un vieillard décrépît l'écriture la plus menue. Ce merveilleux remède consistait dans la combinaison du suc d'une foule de plantes avec du bois d'aloès, du lait d'ânesse détrempe de gomme, du miel rosat, et une certaine dose de fiel d'aigle, d'épervier et de bouc.

Pour guérir les taches qui surviennent dans l'œil, il prescrit le lait de femme, l'arête de sèche réduite en poudre, le suc de pavot rouge et de centaurée mélangé de miel. « On obtient le même effet, dit-il, avec le suc de la langue de passereau. C'est cette herbe que les hirondelles apportent à leurs petits quand ils ont les yeux crevés ; ils recouvrent aussitôt la vue. Si on ne pouvait se procurer de cette herbe, il faudrait percer les yeux de jeunes hirondelles, prendre, trois jours après, les yeux des oiseaux qui auront recouvré la vue, et en faire de la poudre que l'on injecterait dans les yeux malades. »

Guy de Chauliac n'emploie point des remèdes aussi excentriques ; mais il est encore partisan des *confections polypharmques*. Il croit, en outre à l'*influx planétaire* et à la vertu des amulettes. Comme préservatif du mal de riens et de la gravelle, il préconise la coutume où l'on était anciennement de porter autour du corps, dans une ceinture de veau marin ou de peau de lion, l'image d'un lion sculptée en or, pendant que le soleil séjournait dans le signe du lion<sup>134</sup>.

Quant à la peste, qu'il attribuait à une conjonction de Saturne, de Jupiter et de Mars, dans le 19<sup>e</sup> degré du Verseau, voici la description qu'il en fait et les remèdes qu'il employait<sup>135</sup>

« Elle commença en Orient, un an après la conjonction et dura encor en l'an cinquantesime en l'Occident. Elle imprima telle forme en l'air et ez autres éléments, que comme le diamant meut le fer, ainsy elle esmouvoit les humeurs gros, adustes et venimeux : et les assemblant au dedans y faisoit des apostèmes, desquels s'ensui-voient fièvres continues et crachats de sang pour le commencement, tandis que la dicte forme fust puissante et travailloit la nature. Et quand elle fust remise, nature n'estoit si troublée et rejetoit comme elle pouvoit au dehors, principalement aux

131. Germain, *Histoire de la commune de Montpellier, tome III*.

132. C'est aux Arabes que les médecins de l'Occident ont emprunté les titres emphatiques de leurs ouvrages, tels que le *Speculum universale*, le *Rosarium philosophorum*, le *Lumen luminum*, le *Lucidarium et flos florum medicinæ* ; etc.

133. Germain. *Op. cit.*

134. Les ceintures de veau marin étaient alors en grande vogue à Avignon. Dans le *tarif de la gabelle* dont j'ai déjà parlé, on rencontre cet article sous la rubrique *mercerie*.

135. Je transcris ici la traduction pittoresque de Laurent Joubert.

haines et aux aisselles, et causoit des bubons et autres apostèmes ; de sorte que ces apostèmes extérieurs estoient effects des apostèmes internes. »

« La cause particulière et patiente fust la dispositions des corps, comme la cacochymie, débilitation et opilation, et pour ce mouroit la populace, les laboureurs et ceux qui vivoient mal. On se travailla sur la cure préservative avant la cheute. Pour la préservative, *il n'y avoit rien de meilleur que de fuir la région avant que d'être infect*, et se purger avec pilules aloétiques et diminuer le sang par phlébotomie, amender l'air par feu, et conforter le cœur de thériaque et pommes et choses de bonne odeur, consoler les humeurs de bol arménien, et résister à la pourriture par choses aigres. »

« Pour la curative, on faisoit des saignées et évacuations, des électuaires et sirops cordials. Et les apostèmes extérieurs estoient meuris avec des figues et oignons cuits, pilez et meslez avec de levain et du beurre ; puis estoient ouverts et traitez de la cure des ulcères. Les carboncles estoient ventouzez, scarifiez et cautérisez. »

Il s'agit ici de l'épidémie de 1348.

« En après, l'an soixante et le huitiesme du pontificat du pape Innocent VI, rétrograndant d'Allemagne et des parties septentrionales, la mortalité revint à nous. Et commença vers la feste de saint Michel, avec bosses, fièvres, carboncles et anthrax, en s'augmentant petit à petit, et quelquefois se remettant ; jusques au milieu de l'an soixante et uniesme. »

Puis, elle dura si furieuse jusques aux trois mois ensuivans, qu'elle ne laissa en plusieurs lieux la moytié des gens. Elle différoit de la précédente, de ce qu'en la première moururent plus de la populace et en cette cy plus des riches et nobles et infinis enfants, et peu de femmes. Durant icelle, je colligeay et composay un tel electuaire thériacal, des propres de maistre Arnaud de Villeneuve, et des docteurs tant de Montpellier que de Paris. »

« Prenez :

« Graine de Genève, 2 drachmes et demie ;

« Girofles, Macis, Noix muscades, Gingembre, Zedoarie<sup>136</sup>, de chacun 2 drachmes.

« Des deux Aristolocies, racine de Gentiane, Tormentille, Dictame, racine d'Enule-Campane<sup>137</sup>, de chacun une drachme et demie.

« Saulge, Rue, Balsamite, Mente, Polomonie (ce qui est Pouliot, selon M<sup>e</sup> Arnaud, ou Chéridoine, selon M<sup>e</sup> Mundin), de chacun 1 drachme.

« Bayes de laurier, Doromic<sup>138</sup>, Saffran, Semence d'Ozeille, semence de Citron, Basilic, Mastic, Encens, Bol arménien, terre scellée, Spode<sup>139</sup>, Os du cœur de cerf, Ratisseure d'ivoire, Perles, Fragments de Saphir et d'Esmeraude, Corail rouge, Bois d'Aloès, Sandal rouge et Muscatelin<sup>140</sup>, de chacun demy drachme ;

« Conserve de roses, Conserve de buglosse, Conserve de nénuphar, Thériaque esprouvée, de chacun 1 once.

« Pain de sucre 3 livres.

« Soit fait électuaire avec eau de scabieuse, eau rose un peu camphrée. »

Je l'ai déjà dit, de semblables remèdes devaient coûter fort cher, et il n'est pas étonnant que les apothicaires de cette époque fussent en état de doter richement

136. *Zédoaire, rhizôme de Kæmpferia rotunda* ou de *curcuma aromatica*.

137. *Année médicinale*.

138. *Doromic, Doronicum*, plante cordiale et vulnérable. On lui a attribué autrefois bien des vertus imaginaires et entre autres la propriété de détruire les bêtes féroces.

139. *Spode*, phosphate calcaire, ivoire ou os brûlés à blanc.

140. *Muscatelin, muscade*, semence du *Myristica moschata*.

leurs filles<sup>141</sup>, de fonder des chapellenies dans leurs paroisses<sup>142</sup>, de léguer des sommes importantes à l'Aumône de l'épicerie<sup>143</sup>.

La pharmacopée et les procédés curatifs de Chalin de Vinario ressemblent beaucoup à ceux de Guy de Chauliac ; ce médecin cite souvent Arnaud de Villeneuve et les autres professeurs de l'école de Montpellier.

Les lettres de Pétrarque à Jean de Dondi fournissent encore ici quelques traits caractéristiques de la médecine du moyen-âge. Jean de Dondi, ami intime du poète, quoique médecin, en lui donnant des conseils pour le rétablissement de sa santé alors très chancelante, lui défend six choses : l'usage des chairs salées, du poisson salé, des herbes crues, le jeûne, l'eau pure en boisson, les fruits.

« Pour ce qui est des salaisons et des herbes crues, lui répond Pétrarque, bien que j'aime beaucoup ces aliments, je t'obéirai ; mais pour le reste, nous sommes loin de nous entendre. Tu veux que je cesse de jeûner, moi qui depuis mon enfance en ai pris l'habitude ! Ce n'est pas la première fois que l'on me donne ce conseil et je connais depuis longtemps les arguments des médecins contre le jeûne. Crois-moi, mon ami, ne cherche pas à persuader un homme à qui le jeûne n'a jamais nui et ne nuira jamais. J'en dis autant, pour les fruits que les médecins regardent comme aussi pernicieux que l'aconit et la ciguë. Si cela était, il faudrait avouer que la nature est une bien cruelle marâtre puisque elle aurait donné aux fruits un si beau coloris, un parfum si flatteur, un goût si agréable, pour nous séduire et nous faire tomber dans le piège. Est-il d'une bonne mère de présenter à ses enfants du poison couvert de miel ?.. D'ailleurs, les médecins qui condamnent l'usage du fruit, sont les premiers à en manger. J'en ai connu, et des plus renommés, qui enseignaient d'une manière et dinaient d'une autre, et qui soupaient tout autrement qu'ils n'écrivaient leurs ordonnances<sup>144</sup>... J'aborde enfin la dernière prohibition. Elle est tellement contraire à ma nature que ma plume elle-même en frémit. Tu me défends de boire de l'eau pure ! Et pourquoi, je te prie ? Parce qu'un grand homme de nos amis a dit qu'il ne voyait pas à quoi l'eau pouvait servir, sinon à arroser le sommet des montagnes ? Qu'il parle pour lui, soit ; mais que ce soit là la seule utilité de l'eau, c'est autre chose ! Que dirai-je ? N'y a-t-il pas dans les Alpes de nombreuses populations qui non seulement ne boivent jamais de vin, mais qui n'en ont jamais vu ? Cependant, elle se portent beaucoup mieux que vous, insatiables buveurs, pour qui un jour sans vin est un véritable supplice. Ils étaient donc bien malheureux les hommes qui ont existé avant la découverte de la vigne ! Ils ont vécu pourtant beaucoup plus longtemps que nous. Bien à plaindre aussi étaient donc les femmes auxquelles la loi défendait de boire du vin, sous peine de mort !... Ceux qui ne boivent pas de vin sont à l'abri de l'ivresse, des vices dont elle est la mère et des maux qu'elle enfante ... Et toi, de t'écrier, avec toute la bande : *Mais alors que deviendront les estomacs ?* — Ils se reposeront, ils ne brûleront pas, ils ne se gonfleront pas, ils n'érueront pas, ils n'écumeront pas : ils feront ce que faisaient les estomacs des anciens avant que l'on connût l'usage du vin ... Je connais un homme qui n'est pas bien loin d'ici, et qui pourrait attester ce que je vais dire. Dans sa jeunesse et dans la pleine maturité de l'âge, il était tellement affligé par la goutte, qu'il était presque incapable de rien faire. Je l'ai revu, après une séparation de dix années, se portant à merveille, actif, dispos et ne conservant aucune trace de ses anciennes infirmités. J'étais stupéfait ;

141. Min. des notaires *passim*.

142. Arch. municip. boîte 82. *Testament de Pierre Auquier*. Arch. de l'Hôpital général. *Aumône de l'Épicerie*.

143. Arch. de l'Hôpital. *Loc. cit.*

144. Il dit dans une autre lettre, « qu'il a connu un médecin qui condamnait l'usage des fruits, et qui mangeait des figues, des pommes, des cerises, non pas comme un homme, mais comme un cheval qui mange du foin. » (*De rebus senil*, lib XII, epist. 2.)

lui, comprenant le motif de ma surprise : « le vin, me dit-il, m'avait enchaîné et ruiné ; l'eau m'a délivré et restauré<sup>145</sup>. »

A cette déclaration d'indépendance, à cette révolte contre l'autorité des médecins, Jean de Dondi fit une réponse qui ressemble un peu au terrible anathème fulminé par M. Purgon contre le *Malade imaginaire*, quand Béralde a congédié M. Fleurant :

« Tu ne veux pas croire aux conseils des médecins, ni même aux leçons de l'expérience, mère des arts ; tu persistes à vouloir jeûner, manger du fruit et boire de l'eau, eh bien !, tu ne vivras pas longtemps ! »

Pétrarque ne fit que rire de cette menace et ne changea rien à son régime habituel, qui était celui d'un anachorète, et il vécut jusqu'à l'âge de 70 ans. Il était pourtant sujet, dans les dernières années de sa vie, à de violents accès de fièvre, suivis de syncopes pendant lesquelles on le croyait bien près de la mort. Le 7 mai 1370, il eut, vers le soir, une crise plus grave que les précédents ; les médecins accoururent de tout côté<sup>146</sup>. Après de vives discussions, ils décidèrent que Pétrarque ne passerait pas la nuit, que le seul moyen de prolonger un peu son existence, était de l'empêcher de dormir par l'emploi de *certaines ressorts*. Les domestiques du poète n'eurent aucun égard aux prescriptions de ces médecins ; ils obéirent à la volonté de leur maître qui leur avait expressément recommandé, une fois pour toutes, de *faire le contraire de ce que les médecins ordonneraient*. « Ce fut ce qui me sauva, dit Pétrarque<sup>147</sup>. La crise passée, je dormis du sommeil le plus tranquille. Le lendemain matin les médecins reparurent pour voir l'effet de leur prédiction. Quel fut leur étonnement, lorsqu'ils trouvèrent cet homme qui devait mourir avant l'aurore, non seulement en vie, mais écrivant ! Ils se contentèrent de dire : *Pétrarque n'est pas un homme comme les autres*. »

En condamnant l'usage des fruits, des viandes salées et des herbes crues, les médecins du XIV<sup>e</sup> siècle paraissent obéir à une vue systématique. Ils ne donnent pas la raison de cette interdiction, mais on peut la soupçonner. A cette époque, deux maladies prédominent : La peste et la lèpre, avec tous ses congénères<sup>148</sup>. Les causes rédisposantes de l'infection pestilentielle étaient, dit Guy de Chauliac, « la disposition des corps, comme la cacochymie, la débilitation et l'opilation, » et il ajoute : « Pour ce mouroit la populace, les laboureurs, et ceux qui voient mal. »

Il fallait donc s'abstenir de tout aliment indigeste et bébilitant, comme les fruits et les herbes crues.

D'autre part, la production des maladies cutanées, dont la lèpre était la plus hideuse manifestation, étant favorisée par l'usage des viandes et des poissons salés, l'interdiction de ces aliments ne semble pas moins rationnelle.

Pétrarque nous apprend aussi que les médecins de son temps abusaient *de la saignée et de l'eau chaude*, comme le docteur Sangrado. « Quand je vois entrer un médecin, je sais tout ce qu'il va me dire : *Mangez de jeunes poulets ; buvez de l'eau chaude, usez du remède que la cigogne nous a appris*. » Il dit ailleurs que les médecins de Clément VI ont tué ce pape en le saignant trop souvent, comme c'est leur habitude<sup>149</sup>. Cela contrarie un peu, je l'avoue, l'opinion que je viens d'émettre

145. *De rebus senilibus*, lib. XII, epist. 1.

146. Pétrarque était alors à Arqua, où il mourut en 1374.

147. *De reb. senil.* Lib. XIII, epist. 8.

148. Les maladies de la peau affligeaient alors toutes les classes de la société ; le nombre des familles portant le surnom de *Rascas* est considérable ; on le rencontre même dans les maisons seigneuriales. Les seigneurs d'Uzès au XIII<sup>e</sup> siècle, étaient des *Rascas*. Le troubadour-jurisconsulte qui fonda l'hôpital St-Bernard à Avignon, se nommait ainsi. Cécile des Baux, qui porta le fief de Bedouin dans la famille de Budos, en 1321, était surnommée *Rascasse*.

149. *Edit. basil.*, fol. 1113.

sur les motifs de la prohibition des crudités ; mais ne savons-nous pas de Pétrarque, qu'au moyen-âge, *la direction des médecins était incertaine et inconséquente ?*

Je vais maintenant puiser à une autre source des renseignements qui compléteront ceux que j'ai donnés sur la thérapeutique et la pharmacopée de cette époque.

A mesure qu'on avance dans le cours du XIV<sup>e</sup> siècle, on voit se prononcer de plus en plus l'évolution que j'ai déjà signalée ; les médecins chrétiens et juifs simplifient peu à peu les formules si complexes de la pharmacie arabe ; Ils en élaguent d'avord les étrangetés excessives. Au contact du sens pratique qui caractérise les peuples occidentaux, la médecine se rationalise. Le progrès est lent, mais continu. D'Arnaud de Villeneuve à Jean de Tournemire un grand pas est déjà fait.

Quelques ordonnances traduites des *Clarifications*<sup>150</sup> du médecin de Grégoire XI nous donneront la preuve de cette importante transformation.

#### DU TRAITEMENT DE LA BOSSE

« Quand la bosse commence à se manifester, il faut donner au malade, comme aliment, des tubercules d'hermodattes<sup>151</sup>, cuits avec l'huile de Keysim (?). Le siège du mal doit être fréquemment lotionné avec de l'huile de baies de sureau où l'on aura fait dissoudre du storax liquide<sup>152</sup>, du castoreum et de l'euphorbe. Le malade s'abstiendra de tout aliment froid et lourd. On fera tomber sur la gibbosité naissante, une infusion tiède de menthe sauvage, de sureau et de vigne d'Arabie<sup>153</sup>. Cette partie sera souvent frictionnée avec des huiles chaudes.

« Si le malade est un enfant, des bains et des lotions préparés avec ces dernières substances suffiront. S'il y a fièvre, il faut s'abstenir des remèdes susdits, donner en boisson au patient un apozème d'épine-vinette et de casse officinale, le saigner à la veine basilicale, et lui appliquer sur la partie malade des cataplasmes très énergiques.

« Si quelqu'un est affligé d'une courbure du dos, causée par une contraction spasmodique des os, ce qui arrive aux vieillards maigres et à quelques jeunes gens dont les muscles dorsaux ne sont pas assez nourris, d'après le conseil donné par Avenzobar<sup>154</sup>, dans sa Pratique, canon 1<sup>er</sup>, il faut lotionner, oindre et frictionner, matin et soir, les muscles susdits et les vertèbres dorsales avec de l'huile d'olive. On se sert même quelquefois d'huile de sésame, mais l'huile d'amandes douces est préférable, parce qu'elle a plus de subtilité et une certaine stipticité nécessaire dans le cas dont il s'agit. »

#### DE L'ASTHME

« Si quelqu'un tousse fréquemment, respire avec peine, comme il advient après une course ou un mouvement violent, et a la poitrine plus libre assis que levé, on doit lui donner à boire la décoction suivante :

- « Figes citrine<sup>155</sup>, 10 onces ;
- « Semences de dactyle très fraîches<sup>156</sup> ;
- « Semence de céleri, de fenouil ou de capillaire ;
- « Origan, suc de réglisse, sommités d'hysope du tout, 5 onces.

150. Tournemire appelle ainsi les ordonnances dans lesquelles il résume, sous une forme plus simple et plus *claire*, les prescriptions des médecins arabes qu'il a d'abord exposées.

151. *Hermodactyles* (*doigts d'Hermès*), tubercules d'un blanc jaunâtre au dehors, blancs à l'intérieur. C'est un laxatif. Les anciens Egyptiens en mangeaient pour acquérir de l'embonpoint.

152. *Styrax-Benjoin*, beaume naturel extrait du *Styrax officinale*. Il est employé comme parfum.

153. *Sticades arabica* (Sticha).

154. Avenzoar, médecin arabe, juif de religion, né à Pénaflor vers 1070. Il eut pour disciple le célèbre Averroès.

155. Figes ayant le goût du citron (Aldovrande).

156. Sorte de graminée.

« Faire bouillir dans 3 livres d'eau jusqu'à réduction des deux tiers, et donner à boire au malade, avec une dose du poids de 2 sous d'or de la confection ci-après <sup>157</sup> :

- « Sirop d'hysope ou de capillaire, 10 gros ;
- « Poivre d'Arménie ;
- « Amandes amères ;
- « Aristoloche ronde ;
- « Semence d'ortie, du tout 5 onces,
- « Avec une quantité suffisante de miel épuré.

« Cette confection expulse merveilleusement les superfluités de la poitrine. Le malade usera de cette boisson pendant une semaine. On lui fera prendre ensuite un vomitif composé de miel et de moutarde ; puis, en une seule fois, des pilules composées comme il suit, pour lui purger le ventre :

- « Agaric, 18 grains ;
- « Cardamone, 4 grains ;
- « Coloquinte, 6 grains ;
- « Suc de réglisse, 3 sols.

« Après les pilules, il recommencera à prendre sa tisane, puis un nouveau purgatif et une nouveau vomitif, jusqu'à guérison parfaite. Il s'abstiendra tout le temps de ce traitement, d'aliments lourds, stiptiques et acides. »

#### DE LA DOULEUR DE DENTS

« Si les gencives sont tuméfiées, rouges, sanguinolentes, il faut en tirer du sang avec les ventouses, après avoir saigné péalablement la veine céphalique. Après quoi, on se gargarise plusieurs fois avec un mélange de vinaigre et d'huile rosat. Si la douleur persiste, avec des symptômes inflammatoires, on applique à la racine des dents malades, de la poudre de camphre mélangée avec du pyrèthre. Puis, on lotionne de nouveau avec de l'huile rosat. Le mal devanant plus violent, on ajoute à cette lotion un sixième d'opium, et si ce remède ne le clame point, on devra scarifier la gencive et y poser des sangsues. »

« Lorsque les gencives ne sont ni enflées ni sanguinolentes, que la douleur n'est pas accompagnée de battements et d'inflammation du visage, ou quand le mal de dents survient après une grande fatigue, une partie de plaisir ou un repas d'aliments crus, il faudra raser le ventre du malade (*venter ægri ex pillis solvendus erit*), et frictionner ses gencives avec la préparation suivante :

- « Poudre de pyrèthre ;
- « Moutarde ;
- « Indigo ;
- « Borax ;
- « Poivre ;
- « Gingembre.

« Puis, il se gargarisera avec du vinaigre où on aura fait infuser du pyrèthre, de la menthe sauvage, de l'origan. On pourra appliquer à l'extérieur, sur la mâchoire, un cataplasme de millet paniculé torréfié dans la poêle.

« Si la douleur continue, frictionnez les gencives avec de la thériaque ainsi composée :

- « Castoreum ;
- « Asaret ;
- « Poivre ;
- « Gingembre ;
- « Styrax ;

---

157. *Duorum aureorum*. Le *nummus aureus* ou simplement l'*Aureus*, répondait à 13 francs de notre monnaie.

« Opium ;

« mélangés par parties égales.

« Le malade devra en même temps faire de l'exercice, garder la diète autant que possible, et prendre un bain tous les matins.

« Quand les dents sont gâtées et creuses, on emploie utilement les lotions faites avec du vinaigre très fort où on aura fait dissoudre une grenouille. On peut aussi les remplir avec les préparations que j'ai indiquées.

« Si tous ces médicaments sont inutiles, on cautérise les gencives avec un fer rouge, ou on fera arracher les dents malades. »

#### DE LA CEPHALAGIE ET DE LA MIGRAINE

« Les remèdes que je prescrirai pour ces maladies seront peu nombreux, mais choisis sagement parmi ceux que recommande l'expérience des temps, et que Rhasès indique dans son *Compendium*.

« Si la céphalagie provient d'une cause interne et n'est ni accompagnée ni suivie de fièvre, si le front est chaud, si l'urine est rubescente et s'il y a constipation, il faut donner au malade un clystère ainsi composé :

« Anis et fenouil, 2 onces ;

« Gros son, 50 drachmes (200 grammes) ;

« Des cinq herbes commune, 1 mine (400 grammes) ;

« Casse mondée, 1 once ;

« Verveine, 1 once ;

« Huile de violettes, 1/2 once ;

« Sel commun, 3 onces.

« Le malade doit prendre ce clystère étant couché sur le côté. S'il ne peut supporter cette attitude et tenir la tête inclinée, au lieu de clystère, on lui fera prendre la tisane suivante, au lit, à partir du lever du soleil, de trois en trois heures :

« Prunes de Damas ;

« Raisins secs, sans le bois ;

« Figues grasses de Carie ;

« Jujube de Samarie ;

« Le tout, en parties égales, bouilli dans deux livres d'eau, jusqu'à réduction de moitié, On y ajoutera 2 gros de casse mondée.

« Le lendemain, on saignera le malade à la veine céphalique, et on lui tirera une livre de sang. Si on ne peut trouver cette veine, on saignera la veine médiane<sup>158</sup>.

« On appliquera sur le front une compresse de lin imbibée d'un mélange bien agité d'huile rosat et de bon vinaigre. A défaut d'huile rosat, on peut employer l'huile ordinaire. On emploie avec le même succès une lotion de fort vinaigre, d'eau de laitue, de plantain ou de roses. Au besoin, on se servira d'eau de fontaine additionnée d'un tiers de vinaigre. »

Les malades sont souvent soulagés par l'application sur le front d'un sachet de roses pulvérisées.

« Pour la migraine, qui occupe ordinairement le côté droit du front, Rhasès conseille de donner le matin, au malade, du pain trempé dans de l'eau vinaigrée, et de lui administrer un purgatif.

« D'autres médecins prescrivent les remèdes suivants :

158. Pour les personnes qui ignorent les termes anatomiques. Je crois devoir dire ici ce qu'on entend par *veines médiane, céphalique et basilique*. Ce sont les troncs veineux du bras sur lesquels on opère la saignée. Les veines *médianes* sont au nombre de trois : 1° La *Médiane commune*, qui est formée par les veines antérieures du carpe et de l'avant-bras entre la *cubitale* et la *radicale* ; 2° La *Médiane céphalique*, qui résulte de la division de la précédente. C'est la branche externe qui va s'unir à la radicale pour former la *céphalique*. 3° La *Médiane céphalique* est la branche externe de cette division ; elle va s'unir à la cubitale pour former la *basilique*.



« Tisane de prunes de Damas, de raisins secs, de tamarins ;

« Pilules d'or ;

« Lotion frontale avec du mucilage de *Psyllium*<sup>159</sup> et une petite portion de vinaigre et de terre cimolée<sup>160</sup>. Ce liniment doit être renouvelé deux ou trois fois par heure, parce qu'il sèche très vite. »

Si nous franchissons maintenant une centaine d'années, et que nous parcourions les compes des fournitures faites par la ville aux hôpitaux de St-Bernard et de St-Bénézet, nous retrouvons à peu près les mêmes médicaments. Il en est un, toutefois, que l'on emploie avec plus de fréquence que dans le siècle précédent : c'est l'*unguentum*. Il revient sans cesse et sous divers noms :

*L'onguent epyptiacum* ;

*L'onguent fuscum* ;

*L'onguent comitis* ;

*L'onguent basilicum* ;

*L'onguent apostolorum* ;

*L'onguent galbanum* ;

*L'onguent dialta* ;

*L'onguent campane* ;

*L'onguent colophoneum* ;

plus, un autre onguent qui n'a pas de nom particulier, et qui est composé d'huile de laurier, d'encens et de mercure (d'*argent vièu*). Il est dit que c'est un *onguent pour les pources femmes de l'ospital*. On usait aussi beaucoup d'emplâtres de céruse, de cire rouge et verte, de ciguë, etc.

Le remède qui nous a été enseigné par la cigogne, à ce que dit Pétrarque, n'était alors pas moins en honneur que du temps de Molière. De quel instrument se servait-on pour le prendre ? La seringue de M. Fleurant n'était pas encore inventée, et l'on employait encore l'*outrè en peau de chèvre* des médecins grecs<sup>161</sup>. En 1375 le Trésorier de la ville achète *quatre bourses de cuir garnies de canons de bois pour donner clystères aux malades des deux hôpitaux*<sup>162</sup>. Dans ses comptes de 1361, le procureur ou économiste du couvent des Cordeliers inscrit l'achat d'*une peau pour faire des bourses de clystères pour l'infirmerie*<sup>163</sup>.

Un canon d'ivoire ou de bois adapté à un sac de cuir que l'on remplissait de liquide et que l'on pressait avec les mains pour en expluser celui-ci tel fut le type primitif de l'élégant *irrigateur* moderne.

Les mêmes registres de la Trésorerie municipale nous fournissent des renseignements pleins d'intérêt sur le traitement suivi à l'égard des pestiférés pendant l'épidémie des premières années du XVI<sup>e</sup> siècle. C'est par là que je terminerai cette simple étude sur les médecins du moyen-âge.

Trois médecins sont attachés en ce temps à l'hôpital St-Bernard : M<sup>es</sup> Balthazar et Loys le Chandelier, barbiers, et M<sup>e</sup> Antoine Martin, physicien.

Comme moyens préservatifs, ils emploient les fumigations, les eaux et poudres de senteur et les *pommes préservatives* piquées de grains de musc, comme celle

159. *Psyllion*, plantain ou herbe aux puces.

160. *Cimolia creta*, terre de l'île de Cimole. C'est un astringent.

161. La seringue des anciens était une outre en peau de chèvre avec un bout d'ivoire. (*Anthologie grecque*, tome II, pag. 48, epigr. 55.)

162. *Per IV borsas guarnidas de cuer et de canons de boys per donar los cresteris als malautes dels dos ospitals*. (Arch. munic. *Registre des comptes du Trésorier*, n° 1 fol. 26.)

163. Arch. départ. *Cartulaire des Cordeliers*, tom. 1 fol. 405.

dont ils firent présent au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> consul<sup>164</sup>, et les tablettes *contra pestem* du Guidon<sup>165</sup>.

Leurs moyens curatifs paraissent tous destinés à simuler l'énergie vitale, et à combattre la corruption des humeurs. Voici quelques-unes de leur ordonnances :

Electuaire

Zédoaire,	2 onces ;
Calamite,	1 onces ;
Or,	2 gros ;
Girofle,	1/2 once ;
Macis,	3 onces ;
Encens,	3 onces ;
Styrax rouge,	3 onces ;
Gomme élémi,	1 once ;
Aloès,	1 once ;
Sucre,	1 livre.

*Autre électuaire*

Calamite,	3 onces ;
Iris de Florence,	3 onces ;
Zédoaire,	2 onces ;
Camphre,	2 onces.

« Potus cordial, ont y entre : Jacintes, os de cuer de cervi cum pouldre de gemme et plusieurs autres matériaux, comme conste par le registre de l'hospital. »  
 « *Restaurant cordial*, ont y entre hor et perle et plusieurs matériaux. » « *Epithème cordial* ont y entre plusieurs matériaux et eaulx pour appliquer sobre lo cuer et lo foye. »

On consommait journellement à l'hôpital une grande quantité de galbanum, de girofle, de gomme adragan, d'anis, d'agarc, de zédoaire, d'aloès, de saffran, de formium, de sublimé corrosif, de dyachilon et *autres naturatifs*, de pyrèthe, de macis, d'arsenir, d'alun, de borax, de vitriol, de colophane, de cendres clavellées, d'encens, d'ambre gris, d'eau-de-vie (ayguo ardent), de vinaigre citronné, de sirop de limon, d'écorces de poncires confites, de confitures de coings, d'huile d'amandes douces, de camomille, d'huile rosat, etc.

J'ai dit que les médecins de l'hôpital St-Bernard avaient offert aux consuls des *pommes préservatives* ; ces magistrats les reçurent sans doute avec gratitude ; mais ils avaient un moyen plus radical de se soustraire à l'épidémie : *ils allaient respirer l'air pur des champs*. Les affaires de la ville exigeaient-elles impérieusement la réunion du Conseil, celui-ci s'assemblait dans quelque couvent de la banlieue, à St-Ruf, à St-Véran ou à Montfavet, et il n'oubliait pas d'y faire de bons diners qui valaient mieux que le thériaque de Guy de Chauillac.

« Le 24<sup>e</sup> jour du mois de juing, qui est la veille de saint Jan que se fait un conselh solemnel tous les ans, lequel cette année présente 1518 fut faict et clélébré à Montfaves hors d'Avinhon, à occasion de la pestilence. »

« Despenses desdits seigneurs qui hy furent assemblez. Pour ung home que M. le Consol Joachim de Sauze envoya de nuyct en Avinhon à M. le Consol March de Forly. »

« It. pour quatre homes qu'ont netyé toute l'église de Montfaves et toute la mayson, et aussi sont alés quérir de la ramade et verdure an plusieurs chasteaulx<sup>166</sup>. »

164. Arch. municip. *Registre des mandats*, n° 13, fol. 114.

165. On donnait le nom de *Guidon* à la *Grande Chirurgie* de Guy de Chauillac, parce que cet ouvrage fut longtemps le guide de la pratique médicale.

166. 13<sup>e</sup> registre des mandats du Trésorier de l'Hôtel-de-Ville fol. 117.

Cela était assurément très hygiénique, mais qu'en disaient les habitants d'Avignon que le fléau fauchait impitoyablement ? Il est vrai que la désertion était générale parmi les corps constitués ; les professeurs de l'Université se dispersaient dans les châteaux et les villages du Comtat, et délibéraient par correspondance. On raconte à ce sujet que pendant une épidémie qui sévissait dans les alentours d'Avignon plus fortement que dans la ville, les docteurs de la Faculté de droit étaient prudemment restés chez eux. Arriva, dans l'intervalle, l'époque des examens. Des étudiants, qui avaient quitté la ville demandèrent à les subir. Mais les portes étaient closes et ne s'ouvraient pour personne. Les écoliers insistaient, invoquaient les réglemens et menaient grand bruit à la porte de la tour du pont St-Bénézet. Une idée ingénieuse vint alors en aide à la Faculté : il fut décidé que le jury siégerait dans les échaugettes de la tour, et que les candidats se tiendraient au dessous, sur la première arche du pont. Cet expédient satisfit tout le monde et il est probable que les examinateurs se montrèrent faciles, pour ne pas mettre leur prudence à une trop longue épreuve.

GUSTAVE BAYLE.

Avocat



## Index

- électuaire, 15
- Abanno (d')
  - Pierre, 9
- Acerba (l'), 3
- Adhémar
  - Jean, 28
- Adrien, 5
- Agathias, 33
- Aigrefeuille, 27
- Al Tacrif, 33
- Alais (d')
  - Jean, 27
- Albaric, 30
- Albucasis, 32, 33
- Alexandre VI, 19
- Alexandrie, 32
- Alfandéry
  - Mossé, 31
- Allemagne, 5
- Allemagne (de L') George, 30
- Almanzor, 28
- Amant (d')
  - Jean, 3, 4, 9, 25
  - Josué, 25
- Ancelin Ancelin, 30
- Angleterre (d')
  - Gilbert, 33
- Anquithilli
  - Guillaume, 16
- Antioche, 32
- Apono (d')
  - Pierre, 8
- apostématique, 8
- Aristote, 9
- Arqua, 37
- Ascoli (d')
  - Cecco, 3, 9
- Ascoli (d')
  - Cecco, 25
- aspérative, 8
- astrologie, 4
- astrologue, 4
- Astruc, 26, 33
  - Joseph, 27
- Aubert Guillaume, 30
- Aurélien, 32
- Avenzoar, 38
- Avenzobar, 38
- Averroès, 12, 33, 38
- Avicenne, 16, 33
- Avignon, 3
- Aymini
  - Bernard, 18
- Bélier, 10
- Béralde, 37
- Balaire Albert, 30
- Balance, 11
- Balthazar, 41
- Bar (du) Guillaume, 30
- Barbut Guillaume, 30
- Beaucaire (de)
  - Bonias, 29
  - Bonjues, 13
- Bellamera (de)
  - Gilles, 18
- Bellini, 30
- Bender Philibert, 30
- Benoît XII, 21
- Benoît XIII, 23
- Benoît XII, 5
- Benoît XIII, 29
- Besson Henriquet, 30
- Beturel
  - Léon, 31
- Beugnot, 20
- Beziers (de)
  - Vital, 29
- Bider (de)
  - Vidal, 27
- Bisquerii
  - Jacques, 18
- Blasius Ermengaut, 33
- Boccace, 4
- Bologne, 3
- Boniface VIII, 17
- Bonnet
  - Astruc, 27
- Bonnifax
  - Thoros, 29
- Bonthosii, 30
- Botarel
  - Boniac, 29
- Bourgeois
  - Jean, 31
- Brabant (de)
  - Jacques, 3, 4, 25

- Bresse (de) Jean, 30  
 Breton (le)  
   Jean, 30  
 Bricon  
   Jean, 30  
 Brulhet Jacques, 30  
  
 cédule, 17  
 Cabassole  
   Guillaume, 18  
 Calabre (de)  
   Charles, 3  
 Cantica, 33  
 Capricorne, 10  
 Cartulaire, 14, 26  
 Casanide, 24  
 Cathay, 21  
 Caton, 5  
 Cavaillon (de)  
   Mossé, 29  
 Cavaillon (de) Jessé, 31  
 Cavalcanti  
   Gui, 3  
 Cecco, 4  
 Chaldéens, 33  
 Chambre apostolique, 30  
 Chandelier (le)  
   Loys, 41  
 Charles II, 15, 16  
 Charles II d'Anjou, 15  
 Charles VI, 14  
 Charron  
   Raymond, 30  
 Chauliac (de)  
   Guy, 26, 27, 33, 34, 36, 37, 42  
 Chinar Damien, 30  
 Cicéron, 5, 6  
 Clément V, 20, 24  
 Clément VI, 5, 8, 9, 21, 22, 25–27  
 Clément VII, 23, 25, 28  
 Clément XI, 19  
 Cléopâtre, 32  
 Claret (de)  
   Jean, 30  
 Clifton, 32  
 Coètevi (de)  
   Alain, 18  
 Cologne (de)  
   Bernard, 28  
 compressive, 8  
 Conrad, 33  
 Constantin, 33  
 consumptive, 8  
 Cordeliers, 41  
 cordial, 15  
 Cordoue, 12  
 corne de serpent, 3  
 Crescas, 26  
 Creysentii  
   Nathan, 29  
 Cruvelly Simon, 30  
  
 Décaméron, 4  
  
 Démosthènes, 6  
 Damas, 13  
 Damnicolas Nicolas, 30  
 Dante, 3  
 Dartige  
   Bernard, 3  
 Deszet  
   Jacques, 30  
 Diafoirus, 2  
 Dioscoride, 32  
 Divina Comedia, 3  
 Dondi (de)  
   Jacques, 8, 9, 25, 26  
   Jean, 2, 8, 9, 26, 36, 37  
 Dondi (de) Jean, 31  
 Donna mi preghi, 3  
 Doussayne (de la) Jean, 30  
 Durand, 30  
  
 envoûter, 3  
 Esculape, 13  
 Espagne, 32  
 Essais, 2  
 Esther (Histoire d'), 13  
 Estouteville, 28  
 Extermination, 21  
  
 Faucher (de) Guillemine, 33  
 figurine, 3  
 Fleurant, 37, 41  
 Florence, 3  
 Foix, 3  
 Forly (de)  
   March, 42  
 Frédéric, 24  
 Frères-Mineurs, 30  
 François (Le), 2  
 frangitive, 8  
 Futrau Guillio, 30  
  
 Gémeaux, 11  
 Gérard, 3  
 Galien, 28, 32  
 Garbo (del)  
   Dino, 3, 4, 25  
   Garbo, 3  
 Garnerety, 30  
 Gasel  
   Guillaume, 31  
 Gautier Benoît, 30  
 Gay Antoine, 30  
 Genitori Claude, 30  
 Gerbert, 12  
 Girardi, 30  
 Girardi François, 30  
 Gonin Le Petit Jean, 30  
 Gordon, 4, 34  
 Gordon (de)  
   Bernard, 9, 34  
 Got (de)  
   Pierre Got, 30  
 Grégoire le Grand, 20  
 Grégoire XI, 23, 27, 28  
 Grégoire XIII, 20

- Grave (de la)  
Jean, 30
- Guillaume, 17
- Guillermi  
Jean, 19
- Haie (de la)  
Pierre, 30
- Harran, 32
- Henri III, 33
- Henri IV, 33
- Hippocrate, 6, 32
- Hugonin, 30
- Hulot  
Etienne, 30
- Imbert, 30
- Imberti  
Guillaume, 19
- Innocent VI, 5, 23, 26, 27, 35
- Italie, 5
- Jacques II, 24
- Jean, 30
- Jean XXII, 3, 5, 20, 21, 25
- Jeanne, 23
- Jesolis (de)  
Raymond, 28
- Johannin, 16
- Joly  
Pierre, 30
- Joubert  
Laurent, 26
- Jovis Henri, 30
- Juiverie, 13
- julep, 15
- Jules II, 19
- Junier Laurent, 30
- kabale, 24
- Lactance, 8
- Lallemagne  
Nicolas, 33
- Lattes (de)  
Guillaume, 31
- Laure, 7
- Laval (de) André, 30
- Le François, 2
- Limoges (de)  
Jean, 3, 4, 25
- Lion, 10
- Litardi  
Clément, 16
- Lothier  
Guillaume, 27
- Louis XIII, 33
- Lucille, 33
- Luna (de)  
Rodrigue, 29
- Lunel (de) Samuel, 31
- Luxembourg (de) Pierre, 28
- Mésué, 32
- Machaélis  
Laurent, 30
- malleative, 8
- Mars, 4
- Marseille (de)  
David Vital, 29
- Martin  
Antoine, 41
- Mayranicis (de)  
Aaron, 27
- Michel, 17
- Milan, 4
- Milhau (de)  
Abraham, 29
- Vitalis, 29
- Molar  
Pierre, 30
- Molière, 2, 41
- Moncade (de)  
Marguerite, 3
- Monerii Jean, 30
- Monger Pons, 30
- Montagnard, 8
- Montaigne, 2
- Montdragon (de)  
Etienne, 16
- Monteolivo (de)  
Jeanne, 13
- Montpellier, 4, 5
- Mussardi, 24
- Mybt Jacques, 30
- Nathan  
Bonjues, 29
- Nicarque, 33
- Nostradamus  
Michel, 33
- Olympe, 4
- Ostie, 19
- Pénaflor, 38
- Pétrarque, 2-9, 26, 28, 31, 36, 37, 41
- Pampelune (de)  
Mossé, 29
- Paris (de) Jan, 30
- Parme (de)  
Jean, 8, 28, 29
- Pastoureaux, 21
- Paul, 26
- Perses, 33
- peste, 4
- Peysandal Guillaume, 30
- Philippe, 33
- Philippe le Bel, 20, 33
- Philippe-le-Long, 21
- Philippiques, 6
- Philodème, 33
- Piaudi  
Michel, 16
- Pie II, 18
- Pierre III, 24
- Pisan (de)  
Christine, 3
- Plaute, 6

- Pline, 5, 6  
 Poissons, 10  
 Pont (du)  
   La Barbière, 30  
 Portis (de)  
   Isaac, 29  
 Posieux  
   Estienne, 16  
 Provence (comte de), 15  
 pruritive, 8  
 pungitive, 8  
 Purgon, 2, 37  
  
 Régis  
   Jean, 30  
 Rameau Laurent, 30  
 Rastelli, 30  
   Gilles, 17  
   Guido, 17  
 Ravot Martin, 30  
 Raymond Nicolas, 30  
 Rhasès, 28, 32  
 rob, 15  
 Robert, 21  
 Robini  
   Pierre, 19  
 Rocha (de)  
   Vital, 27  
 Roche (de la)  
   Salomon, 29  
 Rovère (de la)  
   Galéoto, 19  
   Julien, 19  
 Ruffi  
   Pierre, 13  
  
 Séville, 12  
 Sade (de)  
   Dulceline, 26  
 Sagittaire, 10  
 Saint Bernard, 33  
 Saint-Office, 4  
 Sainte-Catherine, 30  
 Saisse  
   Pierre, 28  
 Salayonis  
   Rayond, 28  
 Salerne, 33  
 Saper, 32  
 Saturne, 4  
 Saunier  
   Pierre, 13  
 Sauze (de)  
   Joachim, 42  
 Scorpion, 10  
 Septimanie, 32, 33  
 Sextoris  
   Jean, 18  
 Sicile, 15  
 Solo (de)  
   Gérard, 8  
 St-Bénézet, 41  
 St-Bernard, 41  
  
 St-Côme, 30  
 St-Damien, 30  
 St-Gilles, 33  
 St-Jean-le-Vieux, 30  
 Stabili (de)  
   Francesco, 3  
 Stella (de)  
   Bellaut, 13, 29  
   Dieulosa, 13  
   Dieulosal, 13  
   Salomon Dieulosal, 29  
   Vidal, 27  
 Sylvestre, 30  
  
 Talmud, 20  
 Tarente (de)  
   Valescus, 33  
 Taureau, 11  
 Textoris  
   Jean, 27, 30  
 Thouroye (de la)  
   Pierre, 17  
 Tolède, 12  
 Toulouse (comte de), 15  
 Tournemire, 38  
 Tournemire (de)  
   Jean, 27, 28, 33, 38  
 troubadours, 31  
  
 Urbain V, 23, 26, 28  
 ustion, 33  
 Utroi Mathieu, 30  
  
 Vétris (de)  
   Salomon Mossé, 16, 17  
 Vassy (de) Louis, 30  
 venaissin, 12  
 Verseau, 10  
 Vespasien, 14  
 Via (de)  
   Jacques, 3  
 Videz, 31  
 vieil édenté, 6  
 Vierge, 11  
 Villart (de) Noé, 30  
 Villeneuve (de)  
   Arnaud, 8, 9, 24, 25, 33-36, 38  
 Vinario (de)  
   Chalin, 26, 27, 33, 36  
   Salomon, 27  
 Virgile, 5  
 Visconti  
   Jean, 4, 6  
 Vitalis Pierre, 30  
  
 Zachée, 5  
 zodiaque, 10



Source : *Annuaire administratif, Historique & Statistique du département de Vaucluse - Année 1882* - Avignon - Imprimerie Administrative Seguin Frères - 13, Rue Bouquerie - 1882.

Copyright © 2008 petit.saumanais - F 84800 Saumane-de-Vaucluse pour l'édition électronique (for the electronic edition) - version 001 - 18 septembre 2008 - Commentaires et corrections (remarks and corrections to) à [petit.saumanais@free.fr](mailto:petit.saumanais@free.fr)